

# État des lieux 2023-2024 des structures régionales pour le livre



FÉDÉRATION  
INTERRÉGIONALE  
DU LIVRE  
ET DE LA LECTURE

## Table des matières

État des lieux 2023-2024 des structures régionales pour le livre .....	1
<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
Préalable : précisions méthodologiques et contexte de l'étude .....	6
Présentation des structures régionales pour le livre .....	7
Statut, gouvernance et relations avec les partenaires institutionnels financeurs .....	9
Statuts .....	9
Modalités de suivi des partenaires institutionnels .....	10
Modalités de conventionnement avec la DRAC et la Région .....	11
<b>Missions des structures régionales pour le livre .....</b>	<b>12</b>
Une structuration en secteurs .....	12
Missions communes à l'ensemble des secteurs .....	13
Missions spécifiques à chaque secteur .....	14
<b>Budgets des structures régionales pour le livre .....</b>	<b>20</b>
Précisions préalables sur la part des budgets affectée aux aides directes aux acteurs du livre .....	20
Budgets des SRL en 2023 (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance) .....	21

	3
Origine des ressources des SRL (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance) en 2023 .....	22
• Origine des ressources de l'ensemble des SRL.....	22
• Origine des ressources par SRL en valeurs absolues .....	23
Focus sur le financement des conseils régionaux et des DRAC aux SRL .....	24
• Financement des conseils régionaux et des DRAC en 2023 .....	24
• Évolution des subventions des conseils régionaux et des DRAC dans les budgets des SRL entre 2018 et 2023 .....	25
Part des autres subventions des SRL en 2023 .....	27
Part des reprises sur fonds dédiés et produits constatés d'avance (PCA) dans le budget total des SRL .....	28
Part des subventions sur projets dans les ressources perçues par les SRL en 2023, hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance (PCA) .....	29
Évolution depuis 2018 des budgets des SRL (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance) .....	31
• Comparaison entre les budgets 2018 et 2023 (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance) .....	31
• Observations générales sur l'évolution des budgets des SRL sur la période .....	32
<b>Équipes des SRL .....</b>	<b>34</b>
Nombre de salariées en CDI et en CDD par structure en 2023 (en équivalents temps plein) .....	34
Répartition des salariées sur les fonctions supports .....	35
Répartition des salariées sur les missions d'accompagnement des professionnel·les en 2023 .....	36

	4
• Répartition globale des ETP (dont CDD) dans les différentes missions d'accompagnement (en pourcentages) .....	36
• Nombre d'ETP (dont CDD) par secteur d'accompagnement et par SRL .....	37
Évolution du nombre de salariées en équivalents temps plein (ETP) dans les SRL entre 2018 et 2023 .....	38
• Comparaison du nombre de salariées (dont CDD) entre 2018 et 2023 .....	38
• Évolution du nombre de postes (dont CDD) par mission depuis 2018 (en équivalents temps plein) .....	39
<b>Focus : rôle des SRL dans l'accompagnement des contrats de filière.....</b>	<b>40</b>
SRL impliquées dans un contrat de filière .....	40
Modalités d'implication des SRL dans les contrats de filière .....	41
Quatre exemples relatifs à l'année 2023 pour comprendre le rôle des SRL dans les contrats de filière.....	42
<b>Conclusion .....</b>	<b>45</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>47</b>
Visualisation de l'origine des ressources 2023 par SRL.....	47
Visualisation de l'évolution du budget des SRL entre 2018 et 2023 (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance).....	48
Évolution du budget des SRL entre 2018 et 2023 rapportée au nombre d'habitants du territoire .....	49
Visualisation de l'évolution du nombre de salariées en équivalents temps plein (ETP) par SRL entre 2018 et 2023 .....	50
Nombre de SRL impliquées dans chaque domaine .....	51

• Économie du livre .....	51
• Vie littéraire .....	52
• Lecture publique .....	53
• Patrimoine écrit.....	54
• Développement de la lecture .....	55
• Écologie du livre .....	56

## Préalable : précisions méthodologiques et contexte de l'étude

Toutes les SRL ont répondu à l'enquête préalable à cet état des lieux, portant sur l'activité 2023-2024.

L'état des lieux a été construit sur la base d'une enquête réalisée en 2024. Toutes les données budgétaires partagées dans cette étude se réfèrent aux bilans comptables 2023.<sup>1</sup>

Le précédent état des lieux des SRL a été conduit sur la période 2018-2019.

La parution de ce nouvel état des lieux des SRL intervient :

- 6 ans après la naissance des nouvelles structures issues des fusions des régions : il permet donc de mesurer l'évolution de leurs moyens et missions ;
- 4 ans après la crise de la COVID, pendant laquelle ces structures ont adapté leurs modalités d'action et accompagné les tutelles dans le soutien de crise aux acteurs. Cette période a en outre changé les pratiques professionnelles, avec le développement important d'actions en distanciel ;
- Dans le contexte d'une profonde mutation écologique, qui engage l'ensemble des acteurs à repenser leurs pratiques, leurs modes de production et leurs représentations ;
- Dans le cadre d'un puissant développement de l'intelligence artificielle générative, qui questionne les auteurs et les autrices (dont les traducteurs, les traductrices, les illustrateurs et les illustratrices) sur les conditions de création, les droits d'auteur et les enjeux éthiques ;
- Enfin, dans un contexte de restrictions budgétaires importantes dans le secteur culturel.

---

<sup>1</sup> Pour l'Agence livre cinéma audiovisuel Nouvelle-Aquitaine (ALCA) et l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique (Ciclic), dont les activités recouvrent les secteurs du cinéma et du livre, les données d'activité présentées dans cette enquête ne concernent que le secteur du livre.

## Présentation des structures régionales pour le livre

Les structures régionales pour le livre (SRL) œuvrent aux côtés et en complémentarité des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des directions des affaires culturelles en outre-mer (DAC) et des conseils régionaux, auxquels elles sont liées par convention. Elles ont pour mission d'accompagner l'ensemble des professionnel·les du livre de leur territoire, soit environ 10 000 auteurs et autrices, 1 475 maisons d'édition, 1 801 librairies, 1 251 manifestations littéraires et 14 570 bibliothèques<sup>2</sup> (hors île de France où il n'y a pas de SRL). Elles agissent en lien étroit avec les associations professionnelles, les bibliothèques départementales et plus largement les collectivités territoriales.

Elles sont nées, dans la continuité de la décentralisation, du besoin de créer des espaces de coopération entre les acteurs du livre et de la lecture à l'échelle des régions, ainsi qu'entre l'Etat et les collectivités territoriales. Financées conjointement par les régions et les DRAC et DAC, ces structures par essence interprofessionnelles conduisent des actions de coopération, de mise en réseau, d'information, de soutien scientifique et technique et de promotion du livre.

Il existe quinze structures régionales pour le livre :

1. ARALL - Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture
2. ALL BFC - Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
3. LLB - Livre et lecture en Bretagne
4. Ciclic - Centre Val de Loire
5. Interbibly - Grand Est
6. CIL - Confédération interprofessionnelle du livre Grand Est
7. AR2L HDF - Agence régionale Livre et Lecture Hauts-de-France
8. ARLL Mayotte – Agence régionale du Livre et de la Lecture
9. NLL - Normandie Livre & Lecture
10. ALCA - Agence livre cinéma audiovisuel Nouvelle-Aquitaine
11. MLNC - Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie
12. OLL - Occitanie Livre & Lecture
13. MOBILIS - Pays de la Loire
14. ArL PACA - Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur
15. LRDL - La Réunion des livres



<sup>2</sup> Chiffres clés interrégionaux du livre et de la lecture 2022-2024, Fill, 2024

Il n'existe pas de SRL en Île-de-France, en Corse, en Martinique et en Guadeloupe.

En Grand Est, il existe 3 centres de ressources : Interbibly, la Confédération interprofessionnelle du livre (Cil) et l'association Libraires de l'Est (Lile). Ils sont regroupés depuis 2022 dans un réseau sans statut juridique dénommé Livr'Est. Seuls la Cil et Interbibly sont pris en compte dans cette étude, les missions de l'association Lile ne s'apparentant pas à celles d'une SRL.

En Guyane, l'association Miti-Frall a été créée en 2015. Selon les informations dont nous avons connaissance, elle ne dispose pas de salarié et son activité est discontinue. Elle n'a pas été consultée pour cet état des lieux.

La plupart des SRL sont regroupées au sein de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill). Réunissant également des services « livre » de conseils régionaux, la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi) via leurs services de coopération, ainsi que des associations travaillant avec les établissements de lecture publique, la Fill constitue un espace de travail en commun pour ses membres et un centre de ressources sur l'accompagnement des acteurs et actrices de la filière du livre, ainsi que sur les politiques publiques du livre et de la lecture. La Fill constitue par ailleurs un espace de partage de l'expertise de ses membres avec les partenaires institutionnels et les organismes professionnels à l'échelle nationale.

La Fill conduit depuis 1989 des enquêtes régulières sur le fonctionnement et les activités de l'ensemble des structures régionales pour le livre. Cette enquête permet de rendre compte des moyens alloués à ces structures (moyens financiers, emplois) et de l'évolution des missions qui leur sont confiées.

## Statut, gouvernance et relations avec les partenaires institutionnels financeurs

### Statuts

		Association	EPCC
1	Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	1	
2	Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	1	
3	Livre et lecture en Bretagne		1
4	Ciclic – Centre-Val de Loire		1
5	Interbibly – Grand Est	1	
6	Confédération interprofessionnelle du livre – Grand Est	1	
7	Agence régionale Livre et Lecture Hauts-de-France	1	
8	Agence régionale Livre et Lecture Mayotte	1	
9	Normandie Livre & Lecture	1	
10	Agence livre, cinéma et audiovisuel (ALCA) Nouvelle-Aquitaine	1	
11	Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	1	
12	Occitanie Livre & Lecture	1	
13	Mobilis - Pays de la Loire	1	
14	Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	
15	La Réunion des livres	1	
	<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>2</b>

Le paysage est identique à celui de 2019, avec :

- 13 associations
- 2 EPCC
- 2 agences livre et cinéma : Ciclic et ALCA

## Modalités de suivi des partenaires institutionnels

	CA	Autres	Voix délibérative
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	1 Région uniquement	Comité de suivi Drac et Région	1
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	1	Comité de suivi	
Livre et lecture en Bretagne	1		1
Ciclic	1		1
Interbibly	1		
Confédération interprofessionnelle du livre	1		
AR2L Hauts-de-France	1	Bureau, comité de suivi et comité d'orientation	1
Agence régionale Livre et Lecture Mayotte			
Normandie Livre & Lecture	1		1
ALCA Nouvelle-Aquitaine	1	Bureau	1
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	1		1
Occitanie Livre & Lecture	1	Bureau, comité de suivi, comités sectoriels	1
Mobilis Pays de la Loire	1	Comité de suivi	1
ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	Comité de suivi	1
La Réunion des livres	1		1
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>		<b>11</b>

Pour 14 structures sur 15, la DRAC et la Région participent aux réunions du conseil d'administration (11 par voix délibérative, 4 par voix consultative). Parmi ces structures, Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture constitue un cas particulier puisque seule la Région siège au CA. La DRAC et la Région participent aux réunions de bureau de l'AR2L Hauts-de-France, d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie Livre & Lecture.

Dans certaines structures, un comité de suivi ou d'orientation organise un dialogue régulier entre la SRL et ses financeurs. Occitanie Livre & Lecture fonctionne également avec des comités sectoriels permettant d'associer les professionnelles au projet d'activité de la structure.

## Modalités de conventionnement avec la DRAC et la Région

L'usage est désormais la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) tripartite entre la SRL, la DRAC et la Région, qui définit les objectifs de la SRL pour trois ans (6 CPO signées en 2023 contre 4 en 2019, auxquelles s'ajoutent 2 CPO en projet). Celle-ci est assortie chaque année d'un ou plusieurs avenants, ou conventions d'applications financières définissant les moyens financiers attribués en soutien à ces objectifs.

L'ARLL Mayotte et La Réunion des livres ont signé des conventions uniquement avec la DAC, et l'AR2L HDF uniquement avec la Région.

En 2024, il n'y a aucune convention en Bretagne, Nouvelle-Calédonie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En Pays de la Loire, alors que Mobilis, la DRAC et la Région avaient travaillé en 2023 à la rédaction d'une charte tripartite et d'une convention pluriannuelle d'objectifs, le projet a été interrompu à la suite du retrait de la Région du financement de Mobilis.

Conventionnement	Avec DRAC (ou DAC)	Avec Région	Avec les deux
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	-	-	en projet
ALL Bourgogne-Franche-Comté	-	-	1
Livre et lecture en Bretagne	-	-	-
Ciclic	-	-	1
Interbibly	-	-	1
Confédération interprofessionnelle du livre	-	-	1
AR2L Hauts-de-France	-	1	-
Agence régionale Livre et Lecture Mayotte	1	-	-
Normandie Livre & Lecture	-	-	en projet
ALCA Nouvelle-Aquitaine	-	-	1
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	-	-	-
Occitanie Livre & Lecture	-	-	1
Mobilis Pays de la Loire	-	-	projet annulé
ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	-
La Réunion des livres	1	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

## Missions des structures régionales pour le livre

### Une structuration en secteurs

Les SRL constituent des espaces facilitant les échanges et les dynamiques interprofessionnelles au sein de la filière du livre, notamment par l'animation d'espaces de travail en commun. Elles ont par ailleurs deux grandes missions : l'accompagnement des professionnel·les du livre et le déploiement de projets de développement de la lecture en direction de publics variés.

Les activités des SRL sont structurées en cinq secteurs, qu'elles n'investissent pas toutes pour des raisons liées à la structuration de leur territoire (par exemple, lorsqu'une association professionnelle a en charge l'un de ces secteurs) :

1. L'économie du livre, en direction des maisons d'édition et des librairies
2. La vie littéraire, en direction des auteurs et autrices, lieux de résidences, manifestations littéraires
3. La lecture publique, en direction des bibliothèques
4. Le patrimoine écrit conservé dans les bibliothèques
5. Le développement de la lecture, en direction de tout type d'acteur, dans le champ culturel et en-dehors
6. Depuis quelques années, certaines SRL ont par ailleurs développé une mission spécifique dans le domaine de l'écologie du livre.

### Répartition des SRL selon les secteurs investis en 2023 et 2024 :

Secteurs	ARALL	ALL BFC	LLB	Ciclic	Interbibly	Cil	AR2L HDF	ARLL MAYOTTE	NLL	ALCA	MLNC	OLL	Mobilis	ArL PACA	LRDL	TOTAL
Économie	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1		13
Vie littéraire	1	1	1	1	1		1		1	1	1	1	1	1	1	13
Lecture publique	1	1	1		1		1	1	1	1		1	1	1	1	12
Patrimoine écrit	1	1			1		1		1	1		1	1	1		9
Développement de la lecture	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Écologie du livre	1		1						1	1		1	1	1		7
<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	

## Missions communes à l'ensemble des secteurs

Avec quelques variations selon les SRL, elles prennent en charge sur l'ensemble des secteurs :

- Une veille permanente, au national comme en Région, partagée sur leurs site Internet, dans leurs lettres d'information et sur leurs réseaux sociaux.
- Des guides, des dossiers, des articles, un relais d'informations importantes (appels à projets, dispositifs, marchés, offres d'emploi...), la mise à jour de bases de données (annuaires, parutions et agendas...).
- Une mission d'observation : annuaires des professionnel·les, études, enquêtes, chiffres-clés, cartographies, etc.<sup>3</sup>
- Des formations (en lien avec des organismes certifiés, ou directement dans le cas de Ciclic en Centre-Val de Loire et l'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui sont certifiées Qualiopi), des journées professionnelles, des webinaires, des séminaires, colloques, etc.
- Des conseils auprès des professionnel·les (audits, business plans, mises en réseau, financements, relations à l'écosystème, permanences juridiques...).
- Des expertises pour le compte de l'État, de ses établissements publics et des collectivités (commissions d'attribution d'aides, jurys, schémas, etc.).
- Des projets de valorisation (catalogues thématiques de maisons d'édition, surdiffusion<sup>4</sup>, réalisation de portraits d'auteurs, expositions patrimoniales, revues, dossiers en ligne, podcasts, opérations publiques comme des manifestations littéraires et organisation de la présence de maisons d'édition sur des salons...)
- Des missions spécifiques : de signalement et de valorisation du patrimoine écrit, de projets culturels ou autour du livre auprès des personnes placées sous main de justice.
- Pour certaines d'entre elles, une mission spécifique dans le cadre des conventions territoriales signées entre la Drac, le CNL et la Région (voir p. 40).

**Les accompagnements individuels représentent au quotidien un temps de travail conséquent pour les équipes des SRL : soutien à la création d'entreprise, audit de gestion, plan de développement de l'activité, soutien à la publication pour les auteurs et les autrices...** A titre d'exemple, Normandie Livre & Lecture a réalisé 321 accompagnements en 2024 pour 84 librairies, 76 maisons d'édition, 75 auteurs, 30 manifestations littéraires, 25 résidences d'écriture, 26 bibliothèques et 5 structures porteuses d'un projet sur l'écologie du livre. S'y ajoutent 45 accompagnements renforcés ayant mobilisé des consultants extérieurs.

Plusieurs SRL proposent des permanences juridiques assurées par un avocat partenaire. Par exemple, en 2024, le service juridique d'ALCA Nouvelle-Aquitaine a comptabilisé 866 demandes individuelles pour le secteur du livre, dont 65 rendez-vous individuels.

Les accompagnements peuvent être proposés à des groupes partageant les mêmes enjeux (parcours d'incubation PAGE en Normandie dédié aux professionnels

---

<sup>3</sup> Les études, guides, chiffres-clés et cartographies réalisés par les SRL sont recensés sur le site de la Fill : <https://fill-livrelecture.org/ressource-observatoire-du-livre-et-de-la-lecture/>

<sup>4</sup> La surdiffusion désigne l'ensemble des opérations de promotion et d'information mises en œuvre par les éditeurs dans les réseaux de vente en complément, quand c'est le cas, du travail réalisé par leur diffuseur. Les tournées de surdiffusion organisées par les SRL consistent en une série de rencontres avec des librairies, bibliothécaires, journalistes et autres prescripteurs, durant lesquelles les éditeurs présentent leurs nouveautés et leur catalogue. Elles constituent donc un dispositif de soutien aux éditeurs mais également un outil de développement des relations interprofessionnelles entre éditeurs, libraires et bibliothécaires, au même titre que les journées ou petits déjeuners organisés à l'occasion des rentrées littéraires de septembre et janvier.

émergents normands dans les catégories auteurs, éditeurs, libraires ; dispositif Belvédère d'ALCA Nouvelle-Aquitaine à destination des auteurs et autrices, accompagnées par un comédien et une metteuse en scène, pour accompagner un texte en cours de travail...)

**L'observation de la filière est mise en œuvre au quotidien par les SRL, pour valoriser ses acteurs et actrices, et pour alimenter une veille sur les conditions économiques et les évolutions des métiers.** Des annuaires et des agendas sont proposés en ligne sur les sites internet des structures. Plusieurs SRL proposent des études et des chiffres-clés du secteur en région (Auvergne-Rhône Alpes, Bretagne, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur)<sup>5</sup>.

**L'organisation de formations ou de journées professionnelles représente également une activité importante et régulière pour les SRL.** Il peut s'agir de rendez-vous interprofessionnels, notamment sur les grands enjeux (écologie, IA, accessibilité numérique...), ce qui favorise les échanges au sein de la filière. A titre d'exemple, en 2024, Mobilis a organisé 14 journées (inter)-professionnelles et 6 formations ou sessions d'information, touchant 870 artistes et professionnels. L'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur, organisme de formation continue certifié Qualiopi, a proposé 25 formations en 2025 ayant accueilli 125 stagiaires, ainsi que 13 journées professionnelles (pour certaines en partenariat avec d'autres organismes) ayant totalisé 779 participant·es. En plus des formations et journées professionnelles, les SRL éditent des guides de référence, rayonnant au-delà de leur seul territoire.

### Missions spécifiques à chaque secteur

#### 1. Économie du livre (maisons d'édition et librairies)

Dans le secteur de l'économie du livre, certaines SRL aident les maisons d'édition à être présentes sur des salons d'envergure régionale, nationale et internationale (Festival du livre de Paris, Salon du livre jeunesse de Montreuil, Foire du livre de Francfort, Foire du livre de Bruxelles...) voire en organisent elles-mêmes (Salon du livre péré à La Réunion, Salon international du livre océanien en Nouvelle-Calédonie). Elles contribuent à la valorisation de leurs titres en publiant par exemple des catalogues thématiques, ou encore en organisant des rencontres en bibliothèque (Petits déjeuners des éditeurs et des éditrices en Nouvelle-Aquitaine), des webinaires (Espresso des éditeurs en Bourgogne-Franche-Comté, les Vendredis de l'édition en Occitanie...), en soutenant des animations en librairie (Bourgogne-Franche-Comté, La Réunion...) ou encore des tournées de surdiffusion, qui peuvent être conjointement portées par deux SRL et rayonner sur leurs deux territoires (comme en Bretagne et Pays de la Loire).

L'accompagnement des entreprises représente un pan important de l'activité des SRL, mobilisant ponctuellement des consultants extérieurs. Maisons d'édition et surtout librairies sont par ailleurs les premières bénéficiaires des conventions territoriales signées entre la Drac, le CNL et la Région, au sein desquelles la SRL est souvent missionnée pour un suivi voire une coordination du dispositif. Un focus sur ces conventions est proposé p. 40 de cet état des lieux.

<sup>5</sup> En 2025, les SRL ont réuni leurs données pour publier, via la Fill, les premiers Chiffres-clés interrégionaux du livre et de la lecture.

## 2. Vie littéraire (auteurs et autrices, lieux de résidences, manifestations littéraires)

Les SRL contribuent à la vie littéraire sur leur territoire et à la promotion de la création, en organisant des rencontres d'auteurs et d'autrices avec le public, des manifestations littéraires d'envergure régionale – notamment en partenariat avec les bibliothèques de lecture publique et les librairies (Au fil des ailes, Les Petites Fugues, Les Boréales...), ou encore des résidences d'écriture (dans un lieu dédié pour ALCA Nouvelle-Aquitaine, au Chalet Mauriac, et pour l'AR2L Hauts-de-France, dans ses locaux, ou dans des lieux partenaires pour Normandie Livre & Lecture, l'AR2L Hauts-de-France ou encore Ciclic). Toutes les SRL sont sollicitées pour conseiller des porteurs de projets dans leur programmation culturelle : établissements scolaires, salons du livre, lieux de résidences...

Elles contribuent à faire connaître les auteurs et autrices de leur territoire, en organisant des rentrées littéraires ou des temps forts (Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture, Occitanie Livre & Lecture ...), en remettant des prix (La Réunion des livres), en publiant des articles ou des portraits dans leurs revues (*Eclairages* en Nouvelle-Aquitaine, *Pages de Bretagne*, *Livr'Est*...) ou encore des vidéos sur leurs sites Internet (ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur...). Elles participent au rayonnement des auteurs et autrices du territoire en dehors de celui-ci, par exemple à l'occasion de résidences croisées avec d'autres régions (Hauts-de-France et Normandie par exemple) ou à l'international (ALCA Nouvelle-Aquitaine, Occitanie Livre & Lecture ...).

Au sein de leur offre de formation, le statut des auteurs et autrices est un sujet régulier, du fait de la complexité de celui-ci et des enjeux pour cette profession précaire. En 2024, ALCA Nouvelle-Aquitaine a publié un *Guide de la recherche éditoriale*.

## 3. Lecture publique

Les bibliothèques de lecture publique sont des partenaires importants pour les SRL, pour nombre d'actions qu'elles organisent, notamment les journées professionnelles, les rencontres d'auteurs et d'autrices ou encore les prix littéraires. Par ailleurs, nombreuses sont les bibliothèques qui s'impliquent dans des groupes de travail coordonnés par les SRL : sur l'accessibilité en Normandie (dispositif Editions Jeunesse Accessible), l'inclusion en Occitanie (groupe Lecture pour tous), l'avenir des fonds musique en Bretagne...

En matière de formation des bibliothécaires, plusieurs SRL gèrent un agenda régional de l'offre (en Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Occitanie...). L'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur et Livre et lecture en Bretagne organisent chaque année une rencontre des directrices et directeurs de bibliothèques.

Les SRL valorisent l'innovation en bibliothèque : comme en Bretagne, au cours d'une journée annuelle « Bibliothèques créatives et participatives », « journée régionale de l'inventivité en bibliothèque » en Nouvelle-Aquitaine, et en Occitanie, en ligne dans le cadre des Vendredis de l'inventivité.

#### **4. Patrimoine écrit dans les bibliothèques**

La coopération des bibliothèques dans le domaine du signalement, de la conservation et de la valorisation du patrimoine écrit s'appuie le plus souvent sur les SRL. Celles-ci coordonnent les pôles de conservation du patrimoine écrit de la Bibliothèque nationale de France dans presque toutes les régions métropolitaines, et organisent dans ce cadre les réunions des commissions Patrimoine, réunissant les bibliothèques impliquées dans les projets.

Le ministère de la Culture s'appuie par ailleurs sur les SRL pour la coordination en régions du Plan d'action pour le patrimoine écrit, dans le cadre duquel neuf d'entre elles sollicitent des financements via l'appel à projet patrimoine écrit (permettant notamment le recrutement de contractuels pour des missions de signalement) et organisent des formations de bibliothécaires (par exemple à la rédaction de plans d'urgence). Elles sont également les partenaires du Ministère pour l'organisation des Journées nationales du patrimoine écrit (Interbibly en 2024, à Colmar). Enfin, huit SRL coordonnent des Plans de conservation des périodiques et six des Plans de conservation des fonds jeunesse en bibliothèque.

Par ailleurs, les SRL :

- Permettent la mutualisation de matériels de conservation ou de décontamination du patrimoine écrit à l'échelle de la région (en Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie)
- Organisent des manifestations de découverte pour le grand public et les scolaires (« Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté » : expositions et journée professionnelle ou encore « Du manuscrit à la BD. Nouveaux trésors des bibliothèques des Pays de la Loire » au Château d'Angers, coordonnée par Mobilis), gèrent et éditorialisent des portails d'accès aux fonds numérisés (portail Armarium et expositions virtuelles thématiques dans les Hauts-de-France, Lectura+ en Auvergne-Rhône Alpes) ou encore réalisent des dispositifs innovants de valorisation du patrimoine (epOcc en Occitanie : enquêtes patrimoniales sur Instagram et création de contenus autour des affaires criminelles, à partir des fonds des bibliothèques, ou encore Makina Bellet en Nouvelle-Aquitaine : dispositif itinérant donnant accès à un corpus d'extraits imprimables).

#### **5. Développement de la lecture**

La mission de développement de la lecture portée par les SRL s'est déployée de façon progressive, par l'organisation de projets de médiation pensés pour des publics spécifiques et en lien avec les institutions et différents partenaires du territoire. Ces médiations viennent en appui aux politiques de démocratisation culturelle menées par l'Etat, mais se déploient aussi sous l'impulsion des régions (plus spécifiquement en direction des publics scolaires) :

- Projets d'éducation artistique et culturelle (prix littéraires des lycéens et apprentis en Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur...), concours de nouvelles (Normandie), rencontres d'auteurs dans des collèges et des lycées (Grand Est, Occitanie...) en encore conception et mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle (Mayotte). En Auvergne-Rhône Alpes, l'agence livre et lecture coordonne le Pôle régional d'éducation artistique et culturel (PREAC) Littérature, unique en France.

- Coordination de programmes nationaux comme Jeunes en librairie (en Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, La Réunion) ou L'Été culturel (Grand Est, Normandie).
- Actions en direction des publics en situation d'éloignement ou d'empêchement à lire : personnes placées sous main de justice (voir plus bas la partie spécifiquement consacrée à ces interventions), personnes hospitalisées, personnes vivant dans des EHPAD, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'illettrisme (notamment en portant des projets autour de la démarche Facile à lire, en Bretagne, créatrice de la démarche, en Occitanie ou à Mayotte)...
- Mais aussi actions en direction du grand public, comme le festival Lecture par nature, mis en œuvre par l'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la métropole d'Aix-Marseille Provence : durant quatre semaines, se déplient dans les bibliothèques une programmation artistique, littéraire et festive, un parcours EAC et des rencontres professionnelles.

En outre, depuis 2022, la Sofia propose aux SRL, via la Fill, de s'inscrire dans le dispositif Territoires du livre qui permet de disséminer des interventions d'auteurs et d'autrices dans les régions métropolitaines et outre-mer. En 2024, onze SRL ont mené des projets dans le cadre de ce dispositif.

#### **Publics auxquels sont destinées les actions menées**

Publics	ARALL	ALL BFC	LLB	Ciclic	Interbibly	Cil	AR2L HDF	ARLL MAYOTTE	NLL	ALCA	MLNC	OLL	Mobilis	ArL PACA	LRDL	TOTAL
Scolaire	1	1		1	1		1	1		1	1	1		1	1	11
En zone rurale		1	1		1		1	1	1	1		1		1	1	10
Placé sous main de justice		1	1		1		1	1	1					1		7
En zone politique de la Ville			1		1		1	1	1	1					1	7
En situation d'illettrisme			1				1	1	1						1	5
En situation de handicap			1					1	1							3
En structure hospitalière ou médico-sociale		1	1						1							3
Autres				1	1											2
<b>TOTAUX</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>4</b>	

Il est à noter, concernant la catégorie « autres publics », que ceux-ci sont touchés par les SRL via le dispositif Territoires du livre et les partenariats avec les structures sociales départementales (mineurs isolés, foyers de l'enfance, pouponnières), les structures sociales associatives (mission locale, lutte contre l'exclusion), les associations d'éducation populaire et centres socio-culturels.

#### **Missions en direction des personnes placées sous main de justice**

Dans certains territoires, la SRL s'est vue confier une mission Lecture-Justice ou Culture-Justice : il s'agit d'une mission d'intermédiation entre les partenaires du champ de la culture et les partenaires de celui de la justice, et de sensibilisation des structures culturelles et des collectivités, dont l'objectif est l'élaboration d'une programmation culturelle à destination des personnes placées sous main de justice et à l'échelle du territoire régional. Deux SRL portent une mission Culture Justice et une mission Lecture Justice : Livre et lecture en Bretagne et Normandie Livre & Lecture. Dans ce cadre, les SRL prennent en charge, en lien avec les coordinateurs et les coordinatrices culturelles, les éducateurs et éducatrices : des diagnostics ; le suivi, l'évaluation et la valorisation du programme régional ; l'organisation de journées interprofessionnelles et d'échanges ; le développement et le suivi des partenariats entre les établissements du ministère de la Justice et les établissements culturels.

D'autres SRL interviennent en dehors de ce cadre spécifique et organisent des actions culturelles en direction des personnes placées sous main de justice : l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, l'AR2L Hauts-de-France, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARLL Mayotte et, plus ponctuellement, Interribly. Elles accompagnent les bibliothèques publiques partenaires d'établissements relevant du ministère de la Justice, portent des projets d'acquisition mutualisée d'ouvrages via le dépôt de dossiers au CNL, conçoivent et mettent en œuvre des médiations, créent des espaces de lecture, organisent des événements littéraires et artistiques, des rencontres d'auteurs et des ateliers artistiques...

#### **6. Écologie du livre**

Depuis plusieurs années, les SRL développent des actions dans le domaine de l'écologie du livre : diffusion d'informations, journées de sensibilisation, et pour trois d'entre elles, accompagnement de projets d'envergure avec des acteurs et actrices du territoire. En 2024, celles-ci ont par exemple mené les projets suivants :

- En Auvergne-Rhône Alpes : coordination d'un groupe de travail édition et visites de terrain (papeterie et imprimerie), ateliers pratiques, groupe de travail interne sur les pratiques de l'agence...
- En Normandie : ateliers pratiques et expérimentations avec les professionnel·les ; podcast et projet artistique autour du papier (histoire et savoir-faire) avec des artistes, un musée et la population du territoire ; participation au Réseau écologie de la culture en Normandie avec les partenaires institutionnels et d'autres secteurs culturels...

- En Pays de la Loire : programmation de temps forts adressés aux professionnel·les, animation de groupes de travail, mise en réseau d'acteurices, poursuite du travail de veille documentaire et valorisation des initiatives régionales.

Dans certaines structures, une personne de l'équipe est missionnée pour coordonner les projets (en Auvergne-Rhône Alpes, Bretagne, Normandie, Occitanie et Pays de la Loire où une mission spécifique a été financée pendant trois ans par l'ADEME). Dans les autres, ces projets sont menés de façon plus diffuse par plusieurs personnes de l'équipe. Dans les Hauts-de-France, un alternant a été missionné pour lancer la dynamique.

En 2024, plusieurs SRL et la Fill se sont coordonnées pour proposer des webinaires autour de l'écologie du livre, dans le cadre d'un programme intitulé L'Ecologie du livre en région et plus spécifiquement porté par Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture, Mobilis et Normandie Livre & Lecture. Par ailleurs, neuf d'entre elles ont formé avec la Fill un consortium en vue de répondre à l'appel à projet Alternatives Vertes (qui a été supprimé en 2025).

## Budgets des structures régionales pour le livre

### Précisions préalables sur la part des budgets affectée aux aides directes aux acteurs du livre

Les budgets des SRL intègrent :

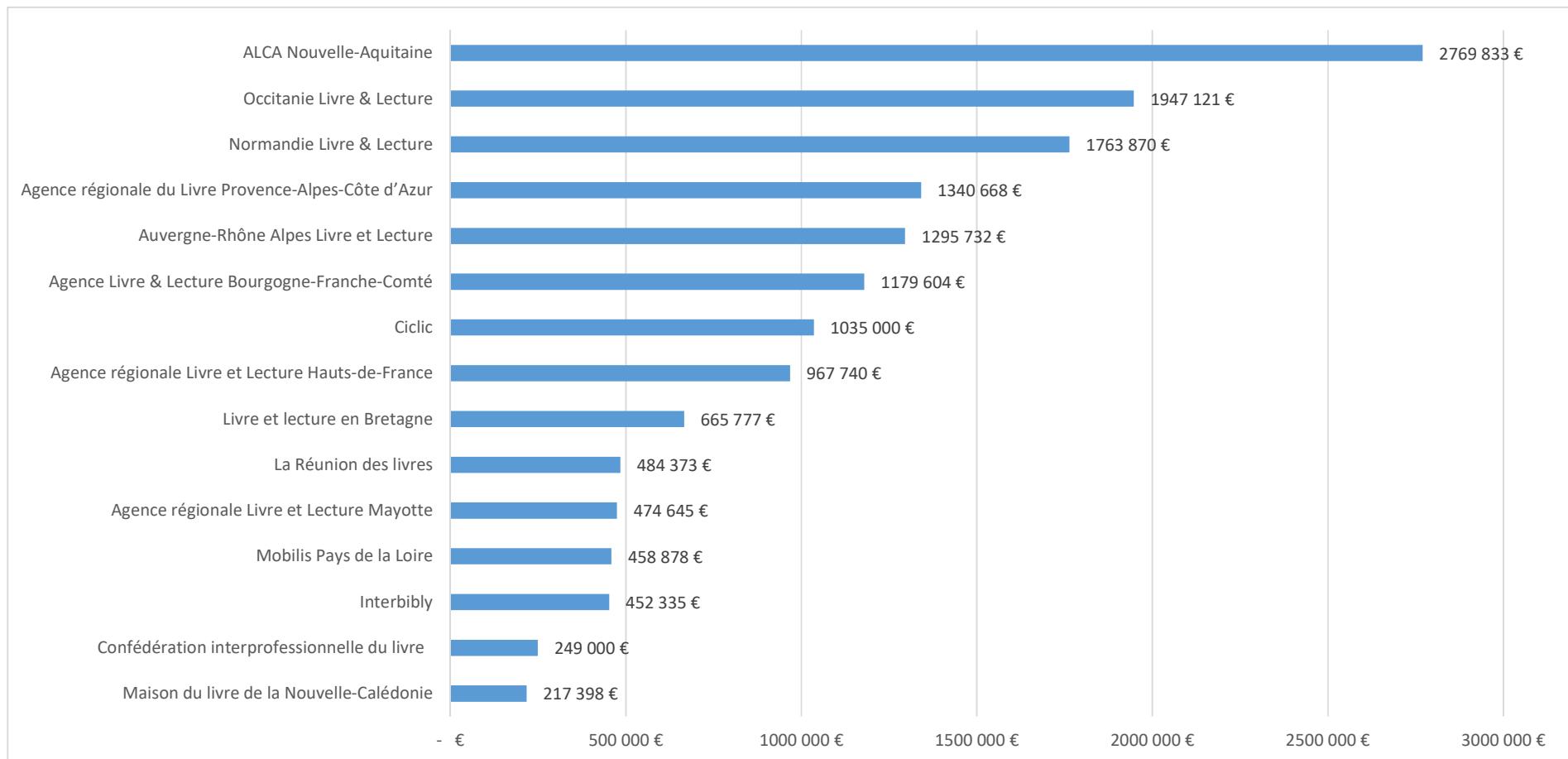
- 1) Pour certaines d'entre elles, et par conventionnement dans le cadre des contrats de filière (voir Focus p. 40), des aides versées directement aux bénéficiaires (pour Ciclic Centre-Val de Loire et Occitanie Livre & Lecture, qui sont chargées de verser tout ou partie des crédits affectés au contrat de filière, cela représente respectivement 43 % et 16 % de leurs budgets 2023).
- 2) Des crédits de la DRAC ou de la Région au bénéfice des acteurs du livre, dans le cadre d'actions de médiation portées par les SRL concernées (rémunerations d'auteurs et acquisitions de livres en librairie), de résidences, ou encore en lien avec la présence de maisons d'édition sur des salons ou festivals (prise en charge de tout ou partie des frais). Par exemple :
  - Pour l'Agence Livre & Lecture de Bourgogne-Franche-Comté, cela concerne 5 actions (le festival Les Petites Fugues, le programme d'animation « Mon libraire, mon univers », la location de stands collectifs sur des salons hors région, la prise en charge d'une partie des frais de déplacement aux grands rendez-vous de l'interprofession, la prise en charge d'audits spécifiques pour les librairies et maisons d'édition) et représente chaque année près de 160 000 €, soit 16 % du budget de fonctionnement de la structure.
  - Pour ALCA, en 2023, ce soutien direct aux acteurs du livre a représenté 271 116 euros (pour le financement de bourses, cessions de droits d'auteurs, prestations et embauches dans le cadre notamment des résidences, achats de stands pour des éditeurs, achats de livres en librairies indépendantes).
- 3) Des fonds dédiés et/ou produits constatés d'avance : dans la comptabilité des associations, ces fonds correspondent aux ressources affectées à des projets définis qui n'ont pas été consommées à la clôture de l'exercice. Ces reports de fonds ne sont pas nécessairement liés au report des projets eux-mêmes, mais s'expliquent le plus souvent par la logique même des financements (c'est le cas par exemple des appels à projets patrimoine écrit, accordés pour des projets se déroulant sur plusieurs exercices) ou des projets eux-mêmes (par exemple, les financements liés à des projets d'éducation artistiques et culturelles se ventilent souvent sur deux exercices pour correspondre au calendrier scolaire).
 

Ces fonds intégrés au budget 2023 des SRL ont donc été perçus dans la ou les année(s) antérieure(s). Ils ne sont pas intégrés aux budgets 2023 des SRL présentés dans les pages suivantes.

## Budgets des SRL en 2023 (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance)

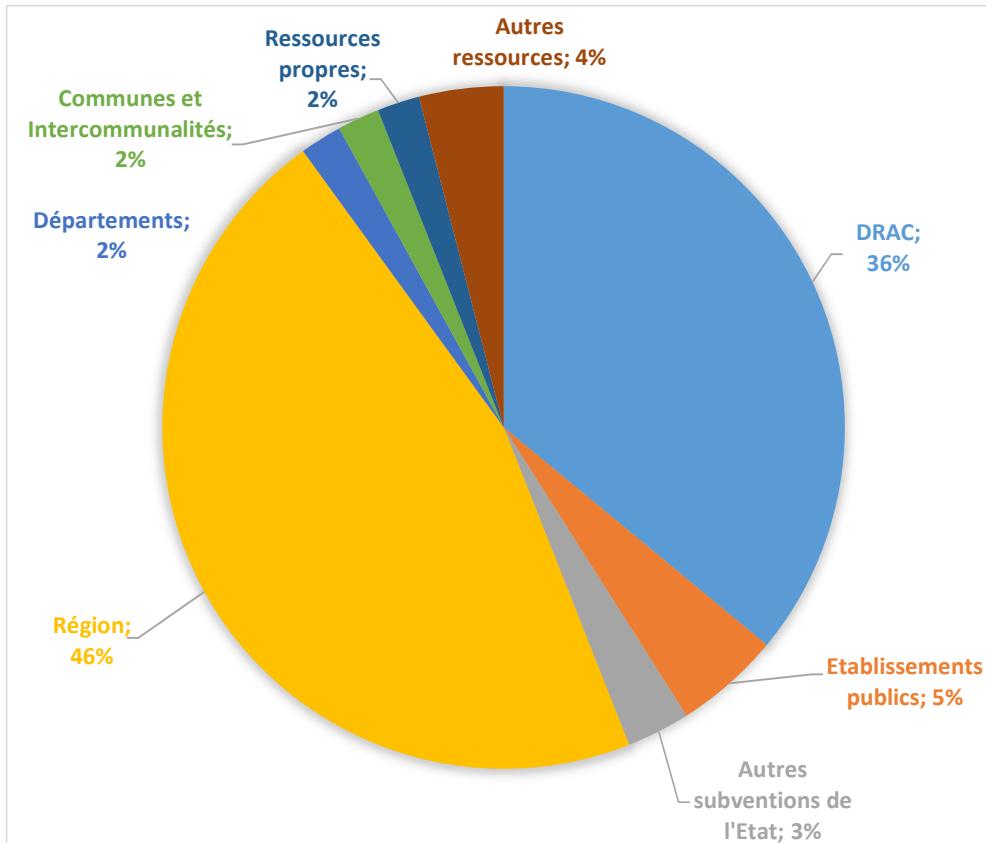
Le total des budgets des SRL, hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance, s'élève à 15 301 040 €.

Rappel : concernant ALCA et Ciclic, dont les activités recouvrent les secteurs du cinéma et du livre, les données d'activité présentées dans cette étude ne concernent que le secteur du livre.



## Origine des ressources des SRL (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance) en 2023

- Origine des ressources de l'ensemble des SRL



Origine	Montant	Part des ressources
DRAC	5 429 956 €	36%
Établissements publics	821 712 €	5%
Autres subventions de l'Etat	421 324 €	3%
Sous-total Etat	6 672 992 €	44%
Région	7 106 440 €	46%
Départements	241 250 €	2%
Communes et Intercommunalités	307 000 €	2%
Ressources propres	366 290 €	2%
Autres ressources	524 069 €	4%
<b>Total</b>	<b>15 301 975 €</b>	<b>100%</b>

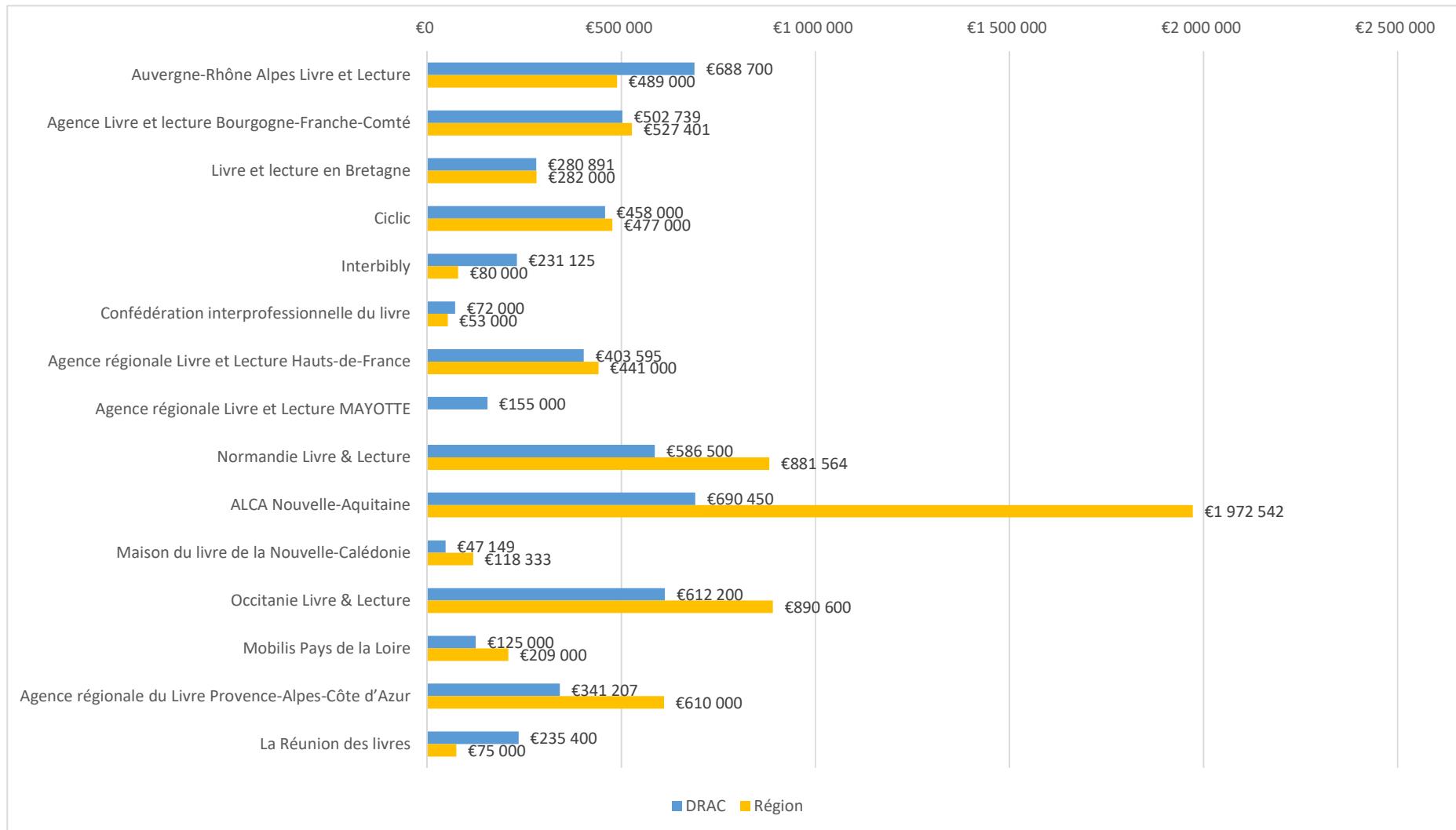
- Origine des ressources par SRL en valeurs absolues

Les « autres ressources » sont issues de mécénat, aides de la Sofia et d'autres tiers financeurs, produits financiers, reprises sur amortissement, transferts de charges et, pour la Cil, de crédits obtenus dans le cadre du Fonds social européen.

	Ressources propres	DRAC	Établissements publics (BnF, Cnl, autres)	Autres subventions de l'Etat	Région	Départements	Communes et communautés de communes	Autres ressources	Total
ALCA Nouvelle-Aquitaine	6 149 €	690 450 €	11 183 €		1 972 542 €			89 509 €	2 769 833 €
Occitanie Livre & Lecture	61 551 €	612 200 €	263 429 €		890 600 €	22 150 €	55 000 €	42 191 €	1 947 121 €
Normandie Livre & Lecture	9 978 €	586 500 €	95 350 €	69 813 €	881 564 €	29 100 €	40 500 €	51 065 €	1 763 870 €
Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur	61 619 €	341 207 €	89 280 €	50 000 €	610 000 €	40 500 €	105 000 €	43 062 €	1 340 668 €
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	17 582 €	688 700 €	41 000 €	5 179 €	489 000 €			54 271 €	1 295 732 €
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	29 898 €	502 739 €	35 000 €		527 401 €	10 500 €		74 067 €	1 179 605 €
Ciclic		458 000 €	100 000 €		477 000 €				1 035 000 €
Agence régionale Livre et Lecture Hauts-de-France	58 705 €	403 595 €	46 621 €		441 000 €	15 000 €		2 819 €	967 740 €
Livre et lecture en Bretagne	918 €	280 891 €		17 818 €	282 000 €	60 000 €	15 000 €	9 150 €	665 777 €
La Réunion des livres	27 327 €	235 400 €	5 000 €	19 000 €	75 000 €	14 000 €	44 000 €	64 646 €	484 373 €
Agence régionale Livre et Lecture Mayotte	2 650 €	155 000 €	35 499 €	235 190 €			32 500 €	13 806 €	474 645 €
Mobilis Pays de la Loire	27 081 €	125 000 €	70 800 €		209 000 €			26 997 €	458 878 €
Interbibly	51 416 €	231 125 €	28 550 €	24 324 €	80 000 €			36 920 €	452 335 €
Confédération interprofessionnelle du livre	9 500 €	72 000 €			53 000 €		15 000 €	99 500 €	249 000 €
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	1 916 €	47 149 €			118 333 €	50 000 €		-€	217 398 €
<b>Total</b>	<b>366 290 €</b>	<b>5 429 956 €</b>	<b>821 712 €</b>	<b>421 324 €</b>	<b>7 106 440 €</b>	<b>241 250 €</b>	<b>307 000 €</b>	<b>608 003 €</b>	<b>15 301 975 €</b>

## Focus sur le financement des conseils régionaux et des DRAC aux SRL

- Financement des conseils régionaux et des DRAC en 2023



- Évolution des subventions des conseils régionaux et des DRAC dans les budgets des SRL entre 2018 et 2023

	2023		2018	
	DRAC	Région	DRAC	Région
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	53%	38%	26%	55%
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	43%	45%	42%	45%
Livre et lecture en Bretagne	42%	42%	43%	38%
Ciclic	44%	46%	43%	55%
Confédération interprofessionnelle du livre	29%	21%	35%	48%
Interbibly	51%	18%	30%	25%
AR2L Hauts-de-France	42%	46%	42%	43%
ARLL Mayotte	33%	0%	34%	0%
Normandie Livre & Lecture	33%	50%	28%	56%
ALCA Nouvelle-Aquitaine	25%	71%	31%	65%
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	22%	54%	9%	69%
Occitanie Livre & Lecture	31%	46%	26%	60%
Mobilis Pays de la Loire	27%	46%	32%	49%
Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur	25%	45%	25%	52%
La Réunion des livres	49%	15%	40%	24%
<b>Moyenne</b>	<b>37%</b>	<b>39%</b>	<b>32%</b>	<b>46%</b>
Variation entre 2018 et 2023	+13%	-15%		

Remarques :

- Il s'agit de comparer la proportion des subventions de la DRAC et de la Région dans le budget des SRL entre 2018 et 2023 : cela ne signifie pas nécessairement une évolution à la hausse ou à la baisse en valeurs absolues.

- Les parts respectives de la DRAC et de la Région pour 2018 ne correspondent pas aux chiffres présentés dans le précédent état des lieux des SRL. En effet, dans le tableau ci-dessus ces chiffres ont été corrigés pour se rapporter à l'ensemble du budget de la SRL, alors que dans le dernier état des lieux, les parts de la DRAC et de la Région étaient seulement comparées l'une à l'autre.

Pour bon nombre de structures, l'évolution en proportion de la subvention de la DRAC dans le budget est liée aux nouveaux projets confiés aux SRL ; elle ne signifie pas une baisse en valeur absolue des subventions de la Région.

## Part des autres subventions des SRL en 2023

Les situations sont disparates en ce qui concerne les financements attribués aux SRL par les départements et les collectivités.

Ainsi, 8 SRL bénéficient de financements des départements au fonctionnement, dans le cadre notamment de partenariats réalisés avec les bibliothèques départementales et/ou de manifestations régionales portées par la SRL : l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, Livre et lecture en Bretagne, l'Agence régionale du livre et de la lecture Hauts-de-France, Normandie Livre & Lecture, la Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie, Occitanie Livre & Lecture, l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion des livres.

7 SRL bénéficient de financements de communes ou d'intercommunalités. Cela peut être lié à des opérations spécifiques, comme Lecture par nature, festival coordonné par l'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de la Métropole Aix-Marseille, de participations à des projets autour du patrimoine écrit, ou encore le financement de manifestations, comme les Boréales pour Normandie Livre & Lecture.

En 2025, plusieurs départements ont diminué leurs financements aux SRL, voire les ont supprimés. C'est le cas du département de l'Eure pour Normandie Livre & Lecture et du département du Doubs pour l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté en lien avec les Petites Fugues. **Si les montants des aides attribuées par ces collectivités sont marginaux dans les budgets des SRL, leur diminution ou suppression vient réduire les marges d'activité des structures.**

### Part des reprises sur fonds dédiés et produits constatés d'avance (PCA) dans le budget total des SRL

La part de la reprise sur fonds dédiés et des produits constatés d'avance dans le budget 2023 des SRL est en moyenne de 13 %. Dans la lecture des budgets des SRL, ces fonds doivent être différenciés des recettes perçues durant l'exercice (colonne A), correspondant au budget mobilisable pour la réalisation du programme d'activité annuel.

Structure	Ressources 2023 Recettes propres et subventions perçues au cours de l'année	Reprise sur fonds dédiés & PCA Subventions perçues antérieurement et fléchées sur des projets à poursuivre en 2023	Budget total 2023	Part des reprises sur fonds dédiés et PCA dans le budget de la structure
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	1 295 732 €	1 050 946 €	2 346 678 €	45%
ALL Bourgogne-Franche-Comté	1 179 605 €	159 016 €	1 338 621 €	12%
Livre et lecture en Bretagne	665 777 €	137 113 €	802 890 €	17%
Ciclic Centre-Val de Loire	1 035 000 €		1 035 000 €	0%
CIL Grand Est	249 000 €		249 000 €	0%
Interbibly Grand Est	452 335 €	81 213 €	533 548 €	15%
AR2L Hauts-de-France	967 740 €	103 697 €	1 071 437 €	10%
ARLL Mayotte	474 645 €	2 605 €	477 250 €	1%
Normandie Livre & Lecture	1 763 870 €	29 475 €	1 793 345 €	2%
ALCA Nouvelle-Aquitaine	2 769 833 €	267 222 €	3 037 055 €	9%
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	217 398 €		217 398 €	0%
Occitanie Livre & Lecture	1 947 121 €	226 000 €	2 173 121 €	10%
Mobilis Pays de la Loire	458 878 €	72 127 €	531 005 €	14%
ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 340 668 €	138 596 €	1 479 264 €	9%
La Réunion des livres	484 373 €	99 561 €	583 934 €	17%
<b>Total</b>	<b>15 301 975 €</b>	<b>2 367 571 €</b>	<b>17 669 546 €</b>	<b>13%</b>
médiane				10%

### Part des subventions sur projets dans les ressources perçues par les SRL en 2023, hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance (PCA)

L'essentiel des subventions perçues par les SRL sont destinées à leurs missions statutaires et quotidiennes d'accompagnement des acteurs de la filière du livre, précédemment présentées, et correspondent donc à des subventions de fonctionnement. Cependant, **plus d'un tiers des subventions perçues est fléché sur des projets, dont la reconduction d'une année sur l'autre n'est, par nature, pas garantie.** L'importance de la part des subventions aux projets représente un élément de fragilité dans les budgets des SRL, notamment parce que certains de ces projets nécessitent des recrutements, engageant financièrement la SRL sur le long terme lorsqu'il s'agit de CDI.

La part des budgets réservée aux actions pérennes de la structure et à l'administratif représente donc en moyenne 2/3 du budget des structures.

Détail des subventions aux projets et part de celles-ci au sein des subventions perçues par 12 SRL en 2023<sup>6</sup>.

Structure	Subventions totales	dont subventions fléchées au projet	Part de subvention fléchée
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	1 238 879 €	531 879 €	43%
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	1 075 640 €	130 440 €	12%
Livre et lecture en Bretagne	655 709 €	178 824 €	27%
Ciclic	1 035 000 €	671 000 €	65%
Interbibly	363 999 €	133 264 €	37%
AR2L Hauts-de-France	906 216 €	186 216 €	21%
ARLL Mayotte	458 189 €	300 000 €	65%
Normandie Livre & Lecture	1 702 827 €	488 905 €	29%
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	215 482 €	150 000 €	70%
Occitanie Livre & Lecture	1 843 379 €	556 079 €	30%
Mobilis Pays de la Loire	404 800 €	224 800 €	56%
ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 250 987 €	243 380 €	19%
<b>TOTAL</b>	<b>11 151 107 €</b>	<b>3 794 787 €</b>	<b>34%</b>

<sup>6</sup> Pour 3 SRL, ces données n'ont pu être collectées

Parmi ces subventions aux projets, certaines sont obtenues en lien avec des dispositifs spécifiques de l'Etat. Cela correspond principalement à Jeunes en librairie, à l'Été culturel (pour les deux SRL concernées), et aux appels à projet Patrimoine écrit et Culture-Justice.

En dehors des dispositifs, ces subventions au projet sont liées pour l'essentiel à des opérations de promotion des acteurs du livre du territoire, portées par les SRL et faisant l'objet d'un financement distinct dans les conventions entre la SRL, la DRAC et la Région. Parmi celles-ci, certaines manifestations sont récurrentes, d'autres sont ponctuelles (des exemples sont donnés p.33 concernant l'année 2023).

A noter : les manifestations littéraires organisées par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (Les Petites Fugues) et Normandie Livre & Lecture (Les Boréales) sont incluses dans le programme d'activité annuel et les subventions associées ne figurent donc pas dans les subventions fléchées au projet.

## Évolution depuis 2018 des budgets des SRL (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance)

- Comparaison entre les budgets 2018 et 2023 (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance)

	Budget 2023	Budget 2018	Variation budget
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	1 295 732 €	995 372 €	30%
ALL Bourgogne-Franche-Comté	1 179 604 €	1 118 450 €	5%
Livre et lecture en Bretagne	665 777 €	603 602 €	10%
Ciclic Centre-Val de Loire	1 035 000 €	753 280 €	37%
CIL Grand Est	452 335 €	291 903 €	55%
Interbibly Grand Est	249 000 €	102 904 €	142%
AR2L Hauts-de-France	967 740 €	905 165 €	7%
ARLL Mayotte	474 645 €	352 132 €	35%
Normandie Livre & Lecture	1 763 870 €	1 595 785 €	11%
ALCA Nouvelle-Aquitaine	2 769 833 €	2 248 952 €	23%
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie	217 398 €	268 160 €	-19%
Occitanie Livre & Lecture	1 947 121 €	1 954 395 €	0%
Mobilis Pays de la Loire	458 878 €	325 081 €	41%
ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 340 668 €	1 171 863 €	14%
La Réunion des livres	484 373 €	283 349 €	71%
<b>Total</b>	<b>15 301 974 €</b>	<b>12 970 393 €</b>	<b>18%</b>

\*A noter pour Interbibly : la forte variation s'explique notamment par le fait que la structure organise tous les deux ans un festival de littérature itinérant. Elle a ainsi perçu des subventions dans ce cadre en 2023, ce qui n'était pas le cas en 2018.

- **Observations générales sur l'évolution des budgets des SRL sur la période**

Entre 2018 et 2023, la somme des budgets des SRL est passée de 12 970 393 € à 15 301 974 €. Cette augmentation (18 %) doit être observée en prenant en compte différents facteurs.

Poids de l'inflation...

Les taux d'inflation observés sur la période 2018 à 2023, ainsi que l'augmentation de la masse salariale qui y est associée (liée aux accords de branche), ont fortement pesé sur les budgets des SRL. L'inflation a été de 14 % entre 2018 et 2023 : on peut donc considérer que les augmentations de budget des SRL inférieures à ce taux représentent en réalité une baisse de moyens.

... et des nouvelles missions

Globalement, les augmentations des budgets des SRL entre 2018 et 2023 sont liées au versement de subventions fléchées sur des projets, dont l'essentiel correspond à du portage financier, donc à des rémunérations d'acteurs du livre ou à des prestations.

Les subventions de fonctionnement, qui permettent aux SRL de mener leurs actions d'accompagnement, n'ont pour la plupart pas évolué favorablement.

Ces subventions fléchées sur des projets correspondent notamment à de nouvelles missions confiées par l'Etat aux SRL depuis 2018, comme Jeunes en librairie et l'Été culturel. En parallèle, l'implication des SRL dans l'appel à projets Patrimoine écrit du ministère de la Culture s'est généralisée.

L'animation de ces opérations a nécessité des recrutements ponctuels dans les SRL : l'évolution des équipes entre 2018 et 2023 doit donc être observée en tenant compte du fait que les emplois supplémentaires sont affectés à des projets (notamment en CDD), ne venant donc pas renforcer la capacité d'action des SRL dans leurs missions « socles ».

Voici trois exemples :

- A l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté :
  - En 2018 : 11,7 ETP dont 0,4 ETP en CDD, soit 11,3 ETP pour l'équipe permanente.
  - En 2023 : 12,2 ETP dont 2,2 ETP en CDD, soit 10 ETP pour l'équipe permanente.
- A l'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur : entre 2018 et 2023, 2 CDI ont été créés pour mener deux nouvelles missions confiées par l'Etat : une mission Patrimoine écrit et une mission Justice.

A l'AR2L Hauts-de-France, entre 2019 et 2021 un CDI a été modélisé au départ sur les missions de lutte contre l'illettrisme, évoluant ensuite sur le développement des pratiques de lecture et écriture, impliquant la mission lecture-justice.

Dans la comparaison des budgets des SRL entre 2018 et 2023, il faudra tenir compte de subventions exceptionnelles perçues en 2023 par certaines SRL :

- ALCA a perçu 85 000 € pour mener des projets en lien avec la coupe du monde de rugby.
- L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté a perçu 15 000 € de subvention exceptionnelle de la DRAC pour permettre aux éditeurs de la région de se rendre à la Foire du livre de Bruxelles, à l'occasion de la mise à l'honneur de l'édition des régions de France.
- Mobilis a perçu un financement exceptionnel pour l'organisation de la manifestation Lire en circuit court. Avec les crédits obtenus la même année dans le cadre de l'appel à projet patrimoine écrit, cela entraîne une variation de budget à la baisse à hauteur de 20 % entre 2023 et 2024.
- L'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur a coordonné les Journées nationales du Patrimoine écrit. Elle a perçu pour cela une aide exceptionnelle 9 500 euros et mobilisé des fonds dédiés.
- L'AR2L Hauts-de-France a reçu des aides exceptionnelles de la DRAC et de la Région pour soutenir des actions à l'international, notamment depuis la mise en valeur des régions à la Foire du livre de Bruxelles en 2023, ce qui a permis de renforcer les partenariats transfrontaliers.

A noter concernant ALCA en Nouvelle-Aquitaine et Ciclic Centre-Val de Loire, les deux SRL ayant également un secteur cinéma et audiovisuel : dans la comparaison de leurs budgets 2018 et 2023, il conviendra de tenir compte du fait qu'il a été possible de disposer de chiffres précis pour 2023 (hors charges de structures, fonctionnement et communication), alors qu'un ratio avait été utilisé sur l'ensemble des composantes du budget en 2018, pour établir la part du budget consacrée au secteur livre et lecture. Les chiffres communiqués pour 2023 sont donc plus précis que ceux que nous avions pu communiquer pour 2028.

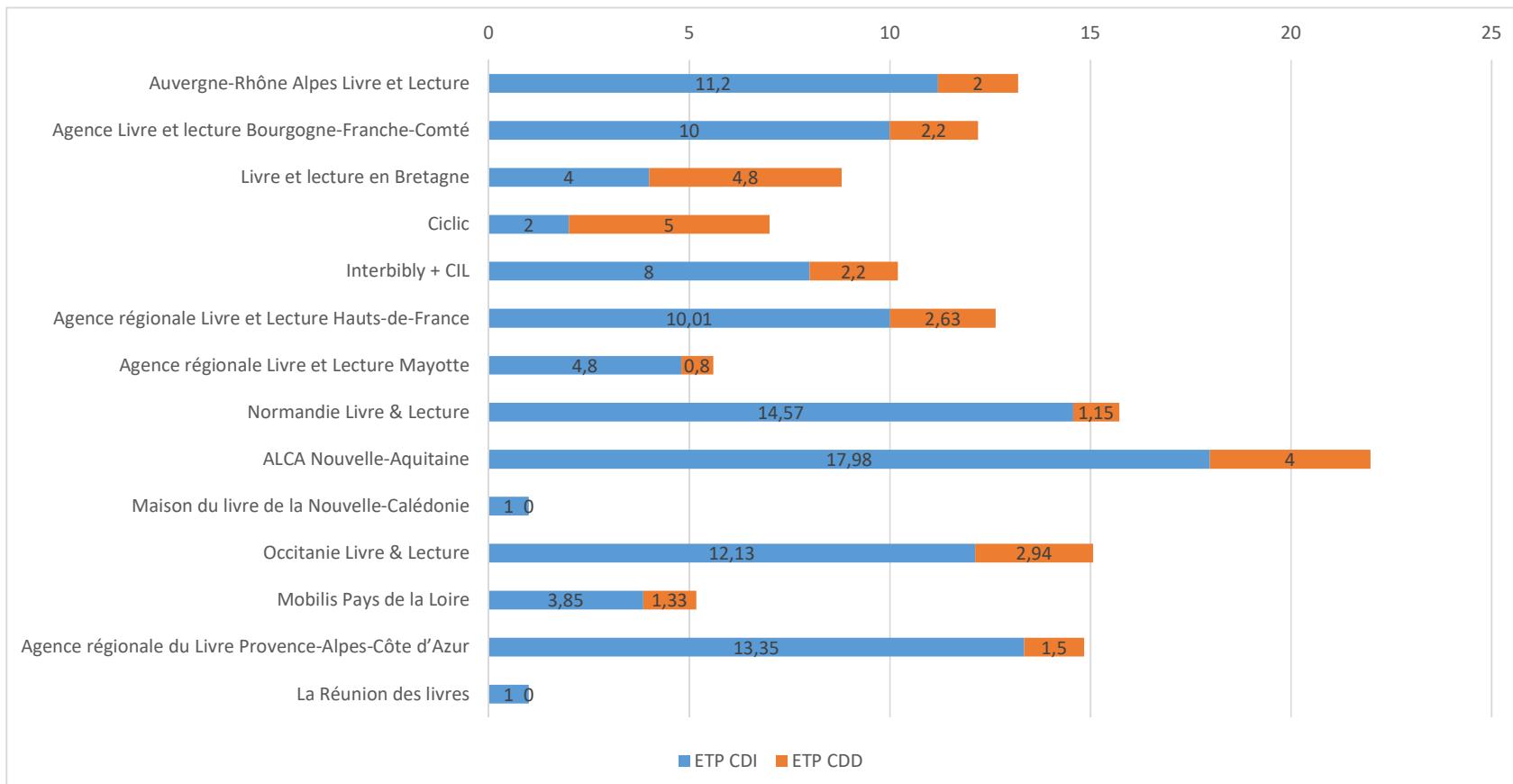
En conclusion :

- L'augmentation apparente des budgets des SRL est à nuancer fortement :
  - En raison de l'inflation, elle représente pour la plupart des SRL plutôt une stagnation des moyens, voire une baisse.
  - Les augmentations portent globalement sur des subventions fléchées : les subventions de fonctionnement, permettant l'exercice des missions d'accompagnement des SRL, n'ont pas augmenté pour la plus grande partie des structures.
- De nouvelles missions financées par des subventions fléchées ont été créées depuis 2018 :
  - L'essentiel de ces subventions correspond à du portage financier, permettant la rémunération d'acteurs du livre et le paiement de prestations.
  - Elles ont entraîné pour certaines la création de postes spécifiquement liés à ces projets, expliquant l'augmentation du nombre d'ETP dans les structures entre 2018 et 2023.

## Équipes des SRL

### Nombre de salariées en CDI et en CDD par structure en 2023 (en équivalents temps plein)

Les effectifs des SRL totalisent 144,44 ETP, dont 79% de CDI (113,89 ETP) et 21 % de CDD (30,55 ETP).



## Répartition des salariées sur les fonctions supports

En 2023, sur les 144,44 postes de l'ensemble des SRL, **49 (soit 33%) sont des postes supports**, dans lesquels sont regroupés les postes de direction, administration, et information/communication/gestion des bases de données.

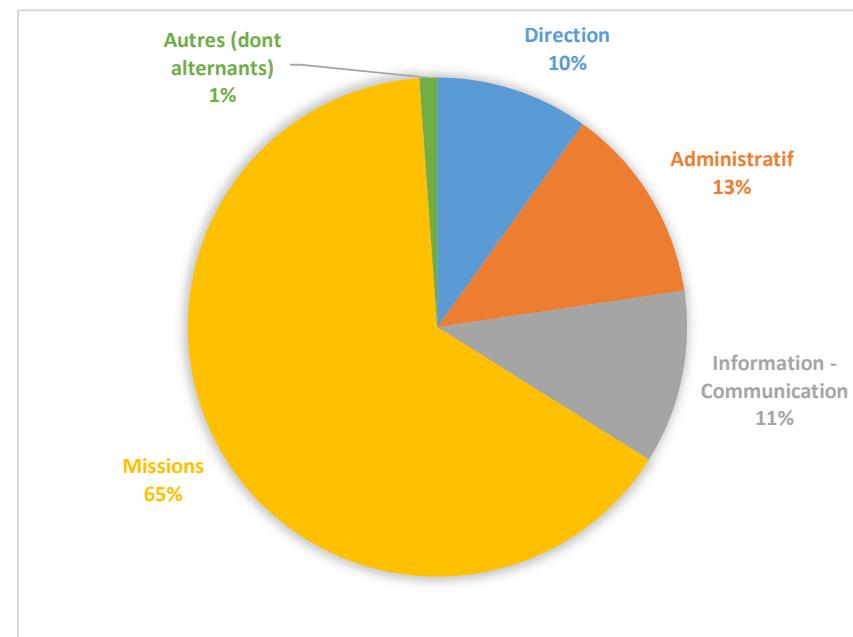
Il est à noter que dans les petites structures, la directrice ou le directeur ne consacre pas la totalité de son temps de travail au pilotage : elle ou il s'implique dans l'accompagnement des professionnel·les, exerçant de fait pour partie une activité de chargé·e de mission. C'est le cas pour Interbibly et la Confédération interprofessionnelle du livre en Grand Est, Mobilis en Pays de la Loire, l'Agence livre et lecture de Mayotte et la Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie.

Quant à La Réunion des livres, cette structure n'a qu'un seul poste dédié à l'administration : la présidente, bénévole, consacre quasiment un temps plein au pilotage de la structure.

La ventilation des fonctions est la suivante :

- Postes de direction : 14,3 (10 %) contre 11,83 en 2018 (10 %). Cette apparente augmentation en valeur absolue est liée au fait qu'en 2018, plusieurs petites structures n'avaient pas déclaré de poste de direction, ou avaient déclaré un temps partiel sur le poste de direction, en raison des missions d'accompagnement des acteurs du livre assurées par le directeur ou la directrice sur une partie de leur temps de travail.
- Postes administratifs : 18,44 (13 %) contre 19,19 en 2018 (15 %)
- Postes d'information, de communication et de gestion des données : 16,25 (11 %) contre 16 en 2018 (13%).

Outre la communication sur l'activité de la SRL, les chargé·es de mission information et communication concourent à la production de ressources pour les acteurs et actrices du livre (annuaire des professionnel·les, catalogue des parutions, dispositifs de financement, documentation professionnelle, FAQ juridique...), gèrent les données permettant de mettre à disposition des annuaires sur les sites et de contribuer à l'observation de la filière, valorisent la veille sur le secteur et l'activité des professionnel·les du livre du territoire...



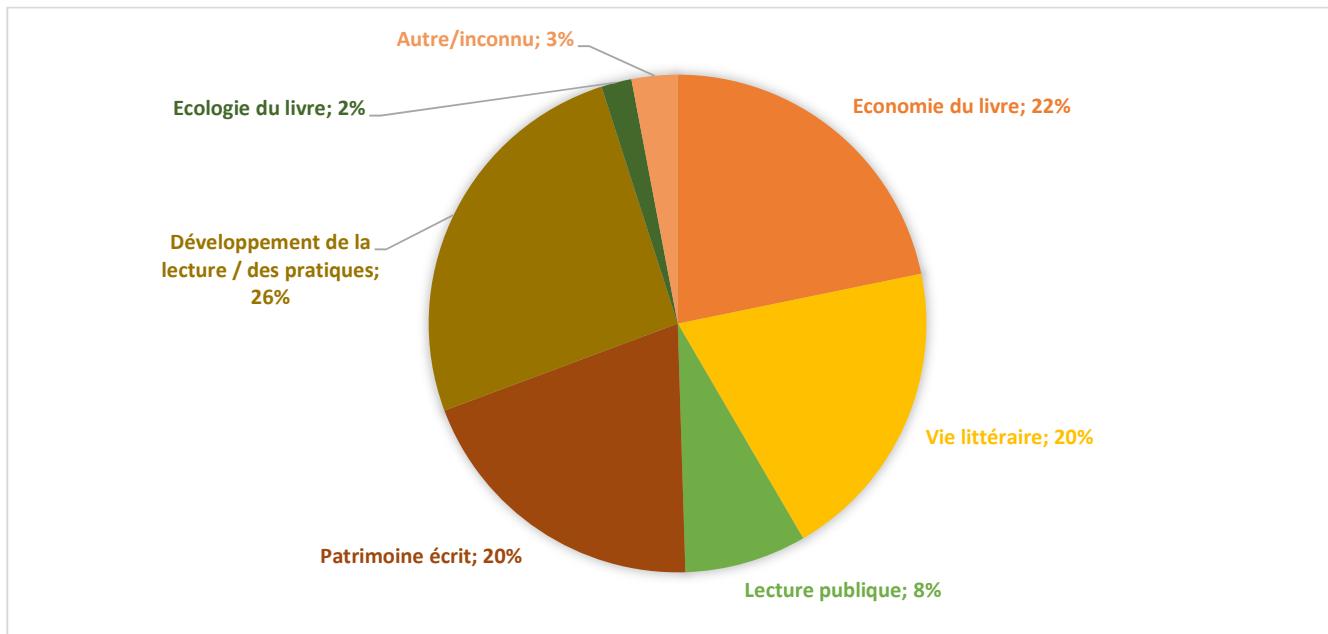
## Répartition des salariées sur les missions d'accompagnement des professionnelles en 2023

Les chargées de mission des différents secteurs (économie du livre, vie littéraire, lecture publique et patrimoine écrit) exercent une mission d'accompagnement similaire (voir page 13), mais en direction de publics différents :

- Chargées de mission Economie du livre : vers les éditeurs et les libraires
- Chargées de mission Vie littéraire : vers les auteurs, les autrices, les manifestations littéraires et les lieux de résidence
- Chargées de mission Lecture publique et Patrimoine écrit : vers les bibliothécaires et les chargées de conservation

Les chargées de mission Développement de la lecture travaillent au contact de l'ensemble des professionnelles du livre, ainsi que, en fonction du positionnement des SRL et des attentes de leurs partenaires, d'associations et institutions des champs culturels, de l'éducation, de la santé, du social, de la lutte contre l'illettrisme, ou encore de la justice.

- **Répartition globale des ETP (dont CDD) dans les différentes missions d'accompagnement (en pourcentages)**



On note que les actions de développement de la lecture représentent un quart des postes de chargées de mission : c'est la mission qui représente le plus d'ETP dans les SRL. Dans l'ensemble, les ressources humaines affectées à chaque mission restent cependant assez équilibrées, à l'exception notable de la lecture publique. Cependant, certaines missions relevant auparavant de ce secteur sont désormais considérées comme relevant du secteur « développement de la lecture », à la faveur de l'émergence progressive de celui-ci.

A noter : l'intitulé du poste ne traduit pas toujours la diversité des missions. Par exemple, les actions de développement de la lecture peuvent être portées par des chargées de mission « Développement de la lecture », « Lecture publique », ou encore « Vie littéraire » (c'est le cas en Normandie, Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur...).

- Nombre d'ETP (dont CDD) par secteur d'accompagnement et par SRL**

Ne sont ventilés ici que les postes de chargées de mission au sein des SRL : les totaux ne reflètent donc pas l'ensemble des effectifs des SRL

Missions	ARALL	ALL BFC	LLB	CICLIC	INTERBIBLY	CIL	AR2L HDF	ARLL MAYOTTE	NLL	ALCA	OLL	MOBILIS	ARL PACA	TOTAUX	%	
Économie du livre	3	1,7	1	1			3	1,15		1,77	3,7	2,75	0,35	1	<b>20,42</b>	<b>22%</b>
Vie littéraire	1	1,7	1	1	2		0,25		3,53	4,5	2,25	0,35	1	<b>18,58</b>	<b>20%</b>	
Lecture publique		1	1		0,5				0,8	1	1,75	0,2	1	<b>7,25</b>	<b>8%</b>	
Patrimoine écrit	2	2,4			1,5		4,32		1	2,8	2,32	1,33	1,4	<b>19,07</b>	<b>20%</b>	
Développement de la lecture / des pratiques	2	1,3	2,8	2	0,5		1	3,6	2,73	3,5	0,75		4	<b>24,18</b>	<b>26%</b>	
Écologie du livre									0,33		0,25	1		<b>1,58</b>	<b>2%</b>	
Autre/inconnu	2,7													2,7	3%	
Total	<b>10,7</b>	<b>8,1</b>	<b>5,8</b>	<b>4</b>	<b>4,5</b>	<b>3</b>	<b>6,72</b>	<b>3,6</b>	<b>10,16</b>	<b>15,5</b>	<b>10,07</b>	<b>3,23</b>	<b>8,4</b>	<b>93,78</b>	<b>100 %</b>	

La Maison du livre de Nouvelle-Calédonie et La Réunion des livres n'ont pas de poste de chargée de mission.

## Évolution du nombre de salariées en équivalents temps plein (ETP) dans les SRL entre 2018 et 2023

- Comparaison du nombre de salariées (dont CDD) entre 2018 et 2023

Le nombre total d'ETP est passé de 125,20 en 2018 à 144,44 en 2023, soit une évolution de +15%

Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
Livre et lecture en Bretagne
Ciclic Centre Val de Loire
Interbibly
Confédération interprofessionnelle du livre
AR2L Hauts-de-France
ARLL Mayotte
Normandie Livre & Lecture
ALCA Nouvelle-Aquitaine
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie
Occitanie Livre & Lecture
Mobilis Pays de la Loire
ArL Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur
La Réunion des livres
<b>Total</b>

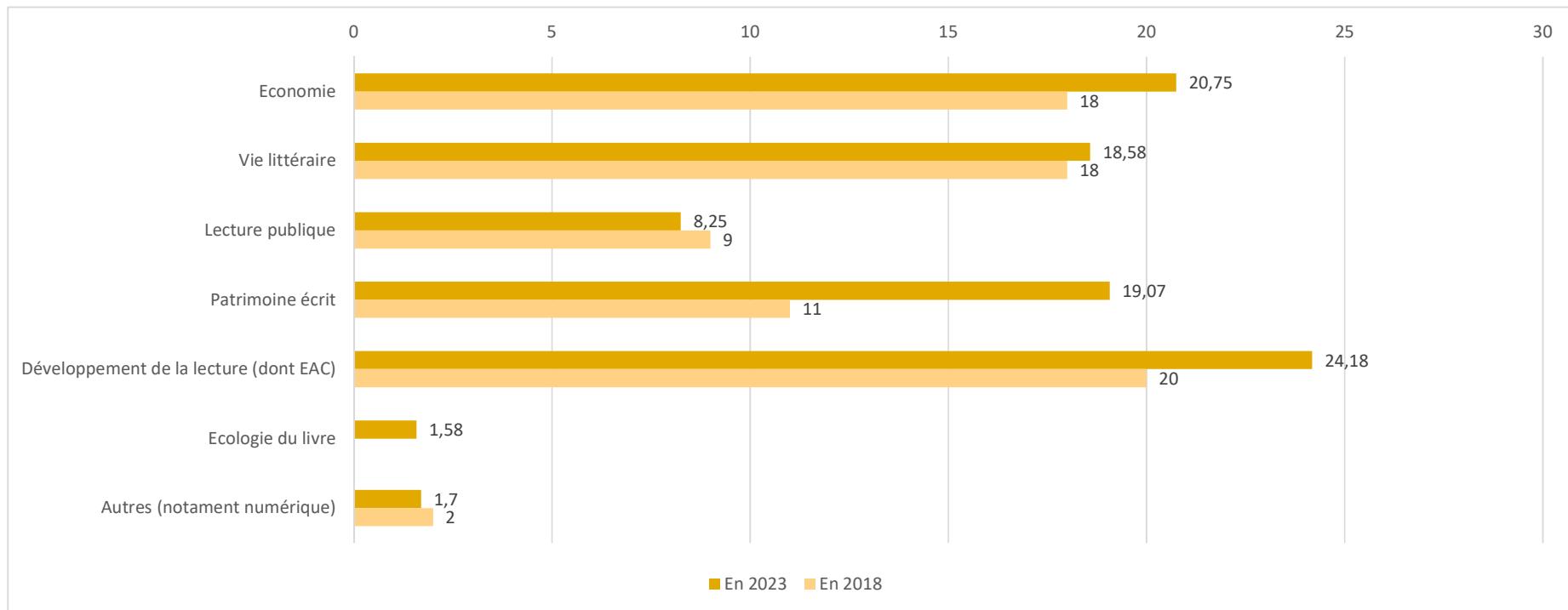
ETP		
Nb d'ETP 2023	Nb ETP 2018	Variation ETP
13,2	9,1	45 %
12,2	11,7	4 %
8,8	7	26 %
7	7,6	-8 %
6,2	3,45	80 %
4	1	300 %
12,64	9,76	30 %
5,6	3	87 %
15,72	16,72	-6 %
21,98	22,95	-4 %
1	1	0 %
15,07	16	-6 %
5,18	3,6	44 %
14,85	11,32	31 %
1	1	0 %
<b>144,44</b>	<b>125,2</b>	<b>15 %</b>

La plupart des SRL ont gagné des postes, mais Ciclic Centre-Val de Loire, Normandie Livre & Lecture, ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture en ont chacune perdu un en moyenne. Les gains de postes sont notamment liés (voir p.29) :

- à des opérations ponctuelles ou appels à projets (Jeunes en librairie, appel à projets Patrimoine écrit, Été culturel...). Ils sont par conséquent liés à des financements variables, et il s'agit essentiellement de CDD ;
- à l'emploi d'alternantes et d'apprenti·es, favorisé par les mesures incitatives de l'Etat.

Les gains de postes constatés entre 2018 et 2023 ne sont par conséquent pas pérennes.

- Évolution du nombre de postes (dont CDD) par mission depuis 2018 (en équivalents temps plein)



Le nombre total de chargées de mission est passé de 78 en 2018 à 94,11 en 2023.

Ce sont les actions en faveur du patrimoine écrit qui ont le plus bénéficié des recrutements, mais il s'agit essentiellement de postes en CDD, particulièrement associés au besoin de catalogueurs itinérants dans le cadre du plan national de signalement du patrimoine écrit. Les postes supplémentaires en économie du livre correspondent essentiellement au recrutement de deux libraires volants par la Cil.

Les missions des SRL en faveur du développement de la lecture ont également donné lieu à la création de postes dans certaines SRL, en lien notamment avec le développement de Jeunes en librairie<sup>7</sup>, des missions en direction des personnes placées sous main de justice, et de l'Été culturel pour les deux SRL concernées.

---

<sup>7</sup> Nous avons rattaché Jeunes en librairie aux actions de développement de la lecture, conformément au niveau d'implication des SRL dans ce dispositif.

## Focus : rôle des SRL dans l'accompagnement des contrats de filière

### SRL impliquées dans un contrat de filière

Les conventions cadre en faveur du livre, autrement dénommées contrats de filière ou conventions territoriales, sont des accords triennaux associant la DRAC, la Région et le CNL, qui coordonnent leurs interventions financières en faveur des acteurs de l'économie du livre et de la vie littéraire sur le territoire régional. Dix SRL sont impliquées dans un contrat de filière, mais seulement 4 en sont signataires.

SRL impliquées dans un contrat de filière	SRL signataires de la convention
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	
ALL Bourgogne-Franche-Comté (à partir de 2024)	
Livre et lecture en Bretagne	
Ciclic	1
Interbibly	
AR2L Hauts-de-France (à partir de 2024)	
Normandie Livre & Lecture	
ALCA Nouvelle-Aquitaine	1
Occitanie Livre & Lecture	1
ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur	1
<b>Total</b>	<b>4</b>

A noter : trois structures gèrent directement tout ou partie des crédits financiers alloués dans le cadre des contrats de filière :

- Occitanie Livre & Lecture : l'agence attribue une partie des crédits d'aide au fonctionnement du contrat de filière, qui lui sont au préalable versés par la Région.
- Ciclic Centre-Val de Loire : l'agence gère en totalité les crédits du contrat de filière
- ALCA Nouvelle-Aquitaine : deux aides incluses dans le contrat de filière sont gérées financièrement en direct par l'agence (aide au soutien immédiat pour les auteurs et autrices, pour l'acquisition de matériel ou les frais logistiques ; accompagnement personnalisé des maisons d'édition et librairies pour le cofinancement de la prestation d'un consultant).

## Modalités d'implication des SRL dans les contrats de filière

Généralement, les SRL animent les réunions des partenaires du contrat de filière, organisent les commissions d'attribution des aides, et instruisent les dossiers de demande de financement. Quatre SRL sur les dix impliquées constituent également un guichet unique pour les porteurs de projet désireux de solliciter un financement.

La participation des SRL aux contrats de filière se nourrit tout au long de l'année par le suivi individuel ou collectif des entreprises du livre par les chargées de mission (visites sur site, accompagnement de projets, recensement des besoins, formations, etc.)

	Animation des réunions	Organisation de commissions d'attribution d'aides	Instruction des dossiers	Participation aux commissions d'aide	Diffusion d'informations	Gestion d'un guichet unique	Gestion des crédits	Autre
ARALL	1	1	1	1				
ALL BFC				1	1			Durant l'instruction par la Région, l'agence remplit la partie « Indicateurs de viabilité et professionnalisme » des fiches techniques annexées aux dossiers de demande transmis au membres du comité d'examen, et participe à la rédaction du bilan.
LLB				1	1			
CICLIC	1	1	1	1	1	1	1	Elaboration de la politique publique en faveur du livre et de l'image, sous validation de nos administrateurs publics
INTERBIBLY				1	1			
AR2L HDF	1		1	1	1			L'Agence porte certains axes du Contrat (accompagnement des auteurs, des résidences et des manifestations, expérimentation d'actions en faveur de la lecture)
NLL	1	1	1			1		
ALCA	1	1	1	1		1	1	Coordination des instances de gouvernance du Contrat de filière : comité technique et comité de pilotage
OLL	1	1	1			1	1	
ArL PACA	1	1	1	1	1			Accompagnement en amont des porteurs de projet. Réécriture des comptes-rendus de suivi et des bilans.
<b>TOTAUX</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	

## Quatre exemples relatifs à l'année 2023 pour comprendre le rôle des SRL dans les contrats de filière

Cette implication des SRL dans les contrats de filière se traduit pour certaines par un temps de travail conséquent pour une partie de l'équipe : notamment des chargées de mission Economie du livre et des chargées d'administration. En voici quatre exemples :

### **Normandie Livre & Lecture**

En Normandie, le contrat de filière a intégré le Fonds d'aide au développement pour l'économie du livre, qui lui pré-existait.

#### Bilan 2023

5 commissions ont eu lieu pour l'exercice 2023, pour instruire les demandes de 58 structures, autour de 116 projets différents :

- Librairie : 11 structures ont présenté 14 projets, tous ont bénéficié du soutien FADEL
- Edition : 22 structures ont présenté 68 projets ; 19 structures ont bénéficié d'un soutien
- Création littéraire : 14 bourses de création ont été sollicitées, et 12 attribuées ; 11 organisateurs de résidence ont déposé des demandes pour 20 projets ; 16 ont été soutenus

#### Estimation du temps de travail

Le suivi du Fonds d'aide est assuré par 3 chargées de secteur (Edition, Librairie et Création littéraire). Les renseignements en amont, l'instruction des dossiers, la transmission des avis, ainsi que la rédaction des bilans les mobilisent 10 à 12 jours de travail par commission. Pour 2023, cela a donc représenté 50 à 60 journées de travail.

### **Occitanie Livre & Lecture**

#### Bilan 2023

Deux sessions d'attribution sont organisées pour chacun des quatre domaines de soutien, soit 8 sessions par an :

- Aide aux maisons d'édition : 338 demandes pour 192 bénéficiaires
- Aide aux librairies : 343 demandes pour 260 bénéficiaires
- Bourses de création : 14 bénéficiaires
- Bourses de résidences : 14 bénéficiaires

### Estimation du temps de travail :

- 2 assistantes filières à 1/3 temps : complétude des dossiers, édition des conventions
- 2 chargés de mission (édition/librairie) à 1/3 temps : expertise des dossiers en amont des commissions, organisation des commissions, suivi de projets
- 1 chargé d'administration : gestion des conventions et versement des aides à 1/3 temps

### **ALCA Nouvelle-Aquitaine**

#### Bilan 2023

343 dossiers ont été déposés parmi lesquels 269 ont été soutenus, représentant 166 bénéficiaires répartis de la manière suivante : 31 auteurs et autrices, 89 maisons d'édition, 37 librairies et 9 opérateurs culturels. Le montant total des aides attribuées s'est élevé à 1 118 530 €.

Le contrat de filière intègre par ailleurs des aides indirectes aux acteurs par le financement, via ALCA, d'expertises et de formations. Six structures ont bénéficié d'une expertise en 2023, tandis que 56 structures éditoriales et 14 auteurs et autrices ont participé aux formations. L'ensemble des aides indirectes a représenté 9 710 €.

Le montant global des aides versées dans le cadre du contrat de filière s'est porté à 1 198 240 €.

### Estimation du temps de travail :

- 3 chargés de mission économie du livre pour les 3/4 de leurs temps de travail : accompagnement des porteurs de projets en amont et dans l'élaboration de leur dossier de demande (rendez-vous conseil), complétude des dossiers, suivi administratif des demandes, organisation des comités, élaboration d'une analyse et d'un avis technique, le cas échéant organisation d'audition par le comité, organisation de tournées de visite avec les partenaires du contrat de filière des lauréats ou des porteurs de projets, gestion des conventions pour l'aide personnalisée, etc. suivi dans le temps de la subvention et de ses effets
- 1 chargée de mission coordinatrice du contrat de filière et économie du livre pour 90 % de son temps de travail : organisation des comités <sup>2</sup>de pilotage, comité technique, organisation des journées interprofessionnelles annuelles instaurées par le contrat de filière, organisation de la concertation des professionnels
- 3 chargés de mission (création et vie littéraire) à 2/3 temps : accompagnement des porteurs de projets en amont et dans l'élaboration de leur dossier de demande (rendez-vous conseil), complétude des dossiers, suivi administratif des demandes, organisation des comités, élaboration d'une analyse et d'un avis technique, le cas échéant organisation d'audition par le comité, gestion des conventions pour le soutien immédiat, etc. suivi dans le temps de la subvention et de ses effets
- 1 chargé d'administration 10% de son temps de travail pour les paiements et le suivi des aides gérées en direct par l'agence : gestion des conventions et versement des aides

**ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur****Bilan 2023**

Le contrat de filière comprend deux axes : le Plan régional d'aide à la librairie et le dispositif Carte blanche aux auteurs, permettant d'attribuer des aides à la création, des bourses de production et des bourses de résidence. Celui-ci ne bénéficie pas de crédits de la Drac.

- Plan régional d'aide à la librairie (deux sessions) : 39 demandes pour 30 bénéficiaires, représentant un montant de 240 000 €
- Carte blanche aux auteurs (une session) : 60 demandes pour 32 bénéficiaires, représentant un montant de 80 000 €

**Estimation du temps de travail**

Environ 5 à 6 semaines par an (chargés de mission Économie du livre, Vie littéraire et Auteurs, Information et direction).

## Conclusion

Les structures régionales pour le livre confirment en 2023-2024 leur rôle essentiel dans l'écosystème du livre et de la lecture : elles ont su maintenir, voire consolider, leur place d'intermédiaires stratégiques entre l'État, les Régions et les acteurs et actrices professionnel·les, tout en adaptant leurs actions aux nouveaux enjeux économiques, culturels et sociétaux, le tout dans un contexte de très forte instabilité (Covid, inflation, mutations multiples).

Au service des politiques du livre et des acteurs et actrices, de la bibliodiversité et de l'aménagement des territoires, elles apportent :

- Expertise transversale, proximité avec le terrain et capacité à articuler observation, accompagnement et animation territoriale.
- Capacité à fédérer les réseaux professionnels et interprofessionnels.
- Facilitation de la mise en œuvre des contrats territoriaux associant DRAC, Régions et CNL.
- Investissement dans la formation, la professionnalisation, la valorisation du patrimoine écrit.
- Engagement dans :
  - Le développement de la lecture en direction de tous les publics, enjeu majeur pour le secteur
  - La mutation responsable et solidaire de la filière : écologie du livre, accessibilité, inclusion, IA...
  - La cohésion et la structuration durable du secteur dans chaque territoire.

Pour autant, l'état des lieux met en évidence des vulnérabilités structurelles :

- Leurs budgets sont en apparente augmentation entre 2018 et 2023, mais l'évolution est majoritairement inférieure à l'inflation, indiquant de ce fait une stagnation de leurs moyens d'action, voire une érosion réelle.
- Une part importante des financements repose sur des subventions fléchées sur projets, fragilisant la pérennité de certaines missions et emplois, la reconduction des appels à projets étant par nature non garantie d'une année sur l'autre.
- Une inégalité importante de moyens entre SRL, témoignant d'un risque de déséquilibres territoriaux.
- Une complexification des missions et des attentes croissantes des partenaires publics et professionnels (écologie, inclusion, IA)

Deux SRL connaissent à partir de 2025 des difficultés majeures :

- En Pays de la Loire, Mobilis a perdu 50 % de la subvention de la Région en 2025, et perdra 100 % en 2026. L'ensemble du personnel a été licencié à l'été 2025 mais la structure associative perdure. Par ailleurs, les deux acteurs partenaires et alliés de Mobilis, l'ALIP et le COLL.ibris (collectif des libraires d'une

part et des éditeurs de l'autre) ont vu leurs subventions supprimées dès 2025 par le Conseil régional. Les impacts et évolutions à venir dans les champs d'intervention et les missions portées par Mobilis ainsi que sur la filière du livre en général s'annoncent majeures dans cette région.

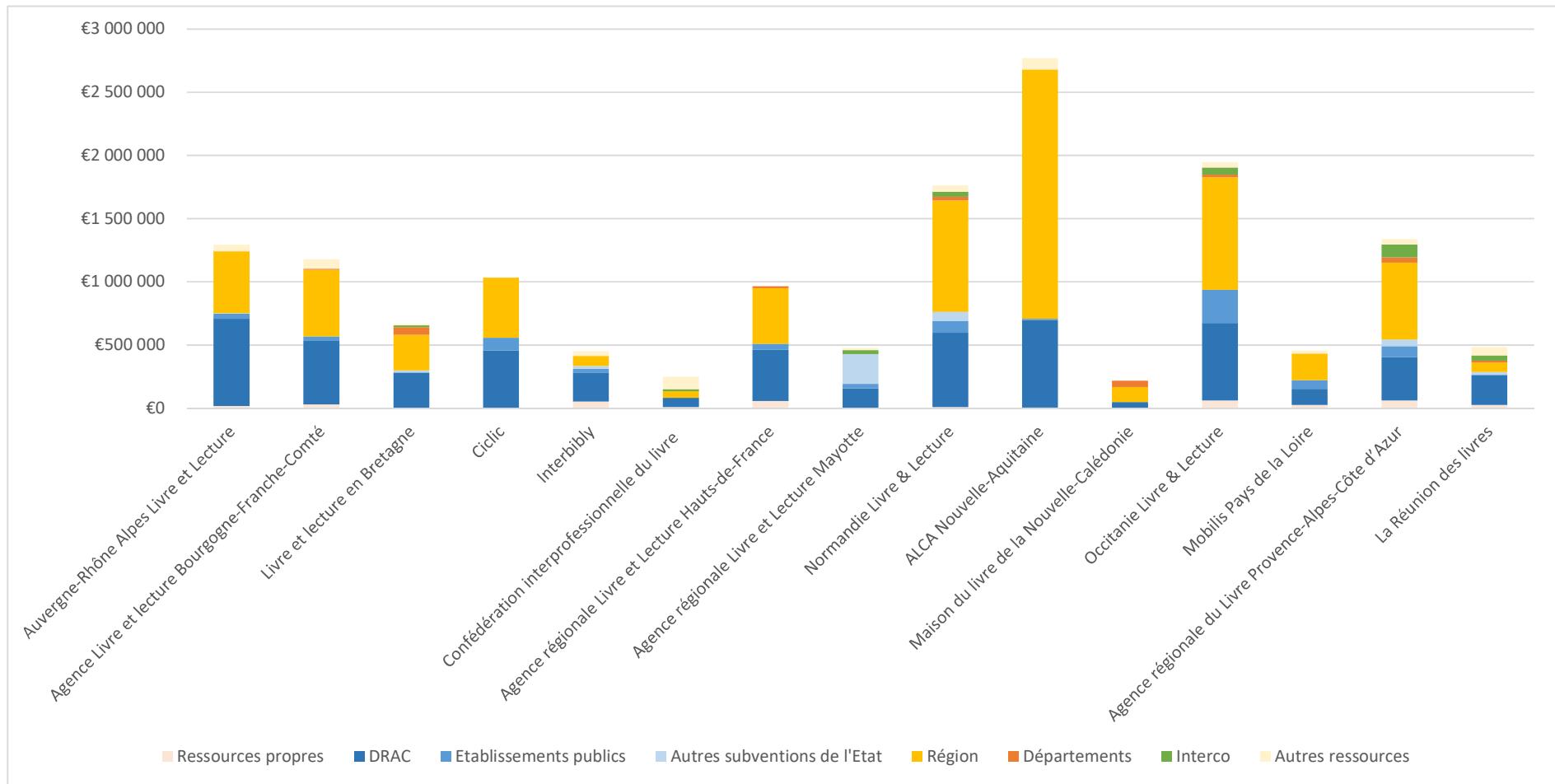
- La Maison du livre de Nouvelle-Calédonie subit également une baisse conséquente de financement qui a conduit, en 2025, à la suppression de l'unique poste salarié, mais la structure associative demeure.

Par ailleurs, des diminutions des subventions régionales sont annoncées dans d'autres régions, voire une baisse des subventions de la DRAC sur certaines actions d'éducation artistique et culturelle qui relèvent directement du livre. En 2024, et définitivement, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté a perdu 11% de la subvention de fonctionnement versée par la Région. En 2025, la Confédération interprofessionnelle du livre en Grand Est a connu une baisse de 10%, Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture une baisse de 6,5% (en provenance de la Région) et l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur de 5% (également de la Région, pour partie compensée par la DRAC). L'Agence livre, cinéma et audiovisuel de Nouvelle-Aquitaine a perdu 84 000 € sur l'EAC entre 2023 et 2025.

Alors même qu'en 2026 la FILL fêtera ses 40 ans, ces dernières évolutions interrogent sur l'avenir des structures régionales du livre et de la lecture, autant que sur la continuité des politiques publiques engagées avec elles dans le soutien à cet écosystème toujours fragile.

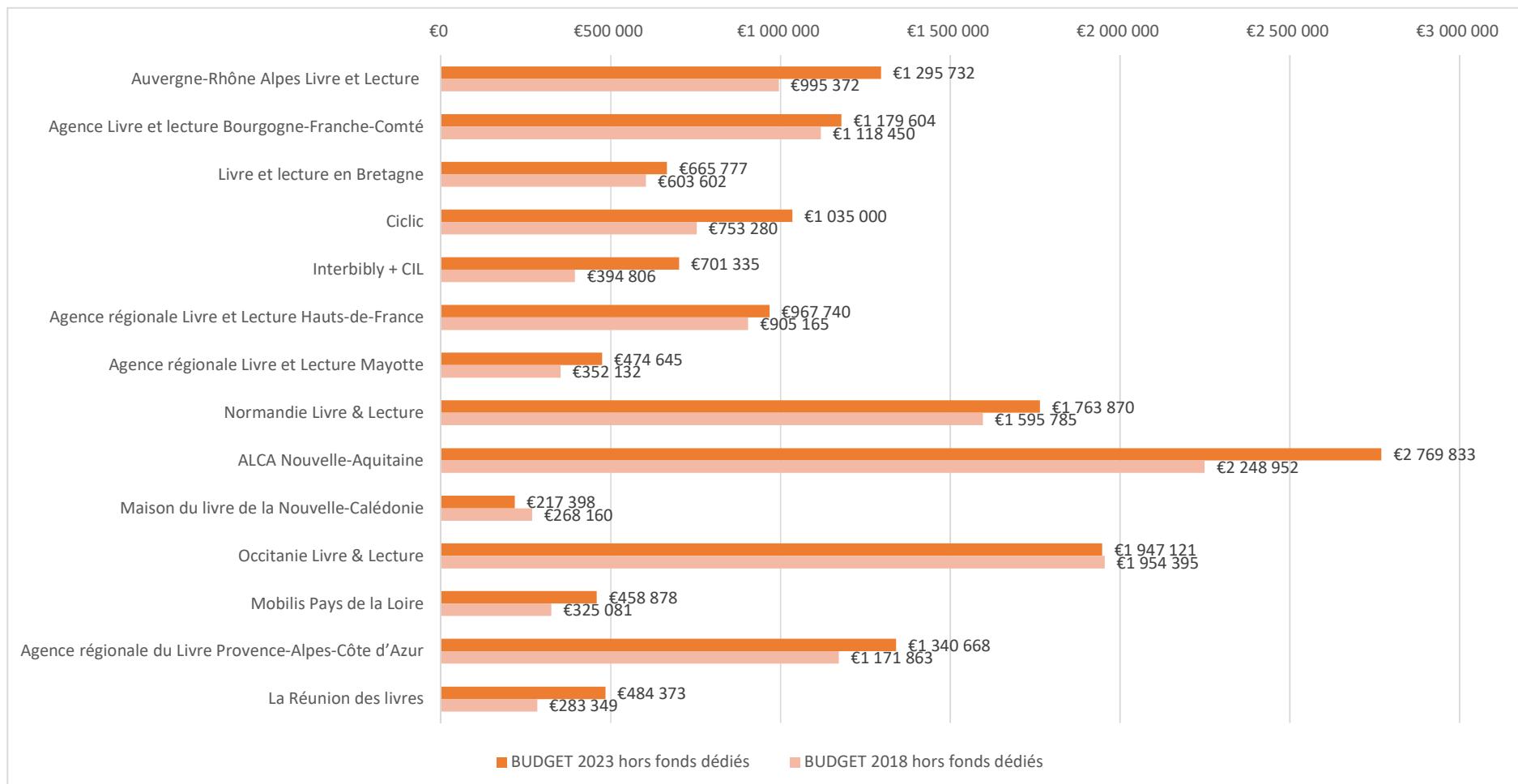
## Annexes

### Visualisation de l'origine des ressources 2023 par SRL



Le détail des sommes par origine et par structure est indiqué p. 23.

### Visualisation de l'évolution du budget des SRL entre 2018 et 2023 (hors reprise sur fonds dédiés et produits constatés d'avance)



Le détail des sommes relatives à 2023 est indiqué p. 23.

### Évolution du budget des SRL entre 2018 et 2023 rapportée au nombre d'habitants du territoire

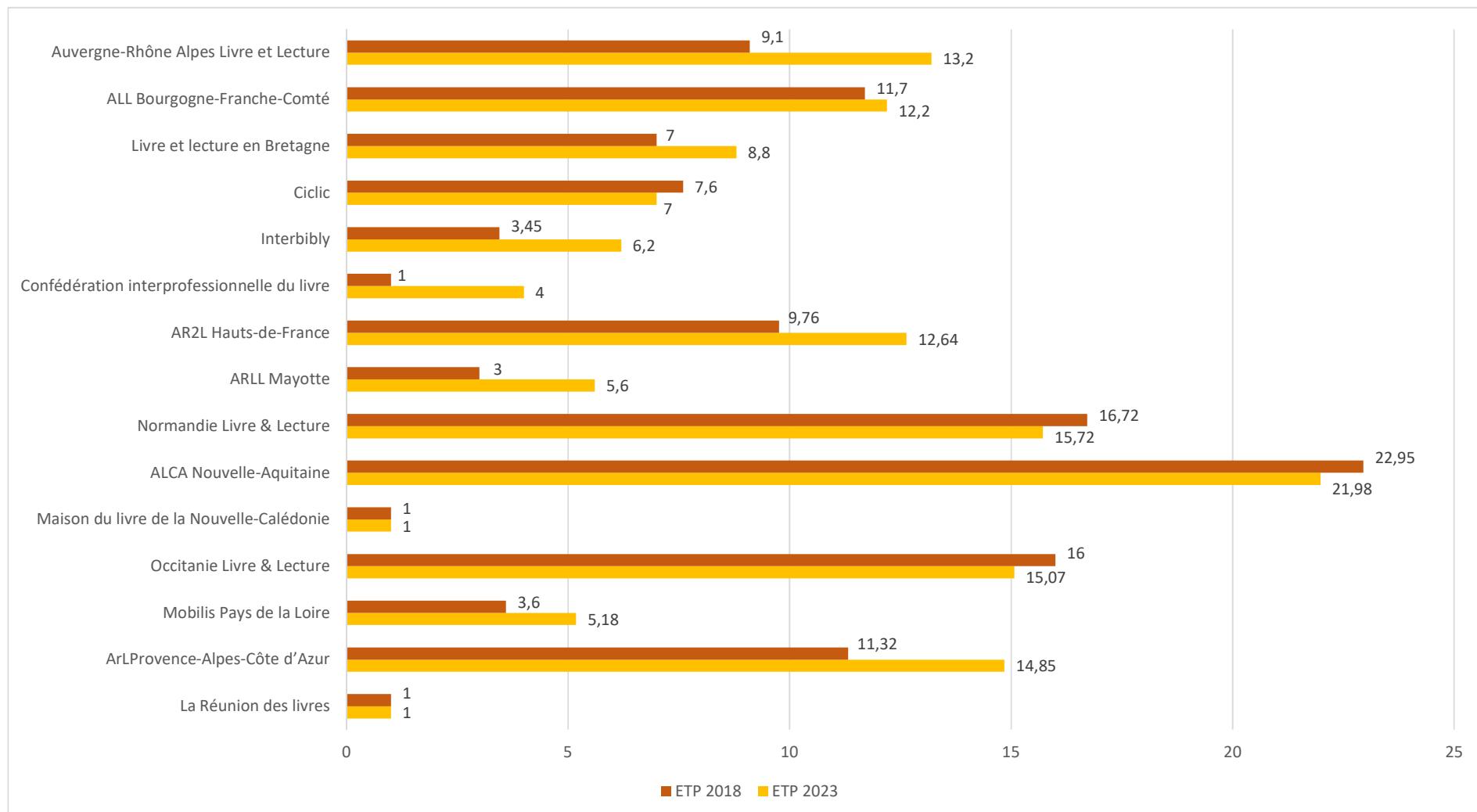
Structure	Nombre d'habitants*	Budget 2023	€ / habitant	Budget 2018	€ / habitant
Auvergne-Rhône Alpes Livre et Lecture	8 114 361	1 295 732 €	0,16 €	995 372 €	0,12 €
ALCA Nouvelle-Aquitaine	6 069 352	2 769 833 €	0,46 €	2 248 952 €	0,37 €
Occitanie Livre & Lecture	6 022 176	1 947 121 €	0,32 €	1 954 395 €	0,32 €
Agence régionale Livre et Lecture Hauts-de-France	5 995 292	967 740 €	0,16 €	905 165 €	0,15 €
Interbibly + CIL	5 561 287	701 335 €	0,13 €	394 806 €	0,07 €
Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 127 840	1 340 668 €	0,26 €	1 171 863 €	0,23 €
Mobilis Pays de la Loire	3 853 999	458 878 €	0,12 €	325 081 €	0,08 €
Livre et lecture en Bretagne	3 394 567	665 777 €	0,20 €	603 602 €	0,18 €
Normandie Livre & Lecture	3 327 966	1 763 870 €	0,53 €	1 595 785 €	0,48 €
Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté	2 800 194	1 179 604 €	0,42 €	1 118 450 €	0,40 €
Ciclic Centre-Val de Loire	2573303	1 035 000 €	0,40 €	753 280 €	0,29 €
La Réunion des livres	871 157	484 373 €	0,56 €	283 349 €	0,33 €
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie*	326 541	217 398 €	0,67 €	268 160 €	0,82 €
Agence régionale Livre et Lecture Mayotte*	300 000	474 645 €	1,58 €	352 132 €	1,17 €

\*Nombre d'habitants selon le recensement de 2021, sauf pour Mayotte (recensement 2017 actualisé par l'INSEE) et Nouvelle-Calédonie (recensement de 2019).

Ces données ne prennent pas en compte l'ensemble des aides au secteur du livre, et ne reflètent donc pas la globalité des politiques publiques dans ce domaine.

Les raisons évoquées plus haut expliquent la hausse du budget par habitant pour la plupart des structures. On note toutefois une stagnation pour l'Agence régionale livre et lecture Hauts-de-France et une diminution pour Occitanie Livre & Lecture et la Maison du livre de la Nouvelle Calédonie.

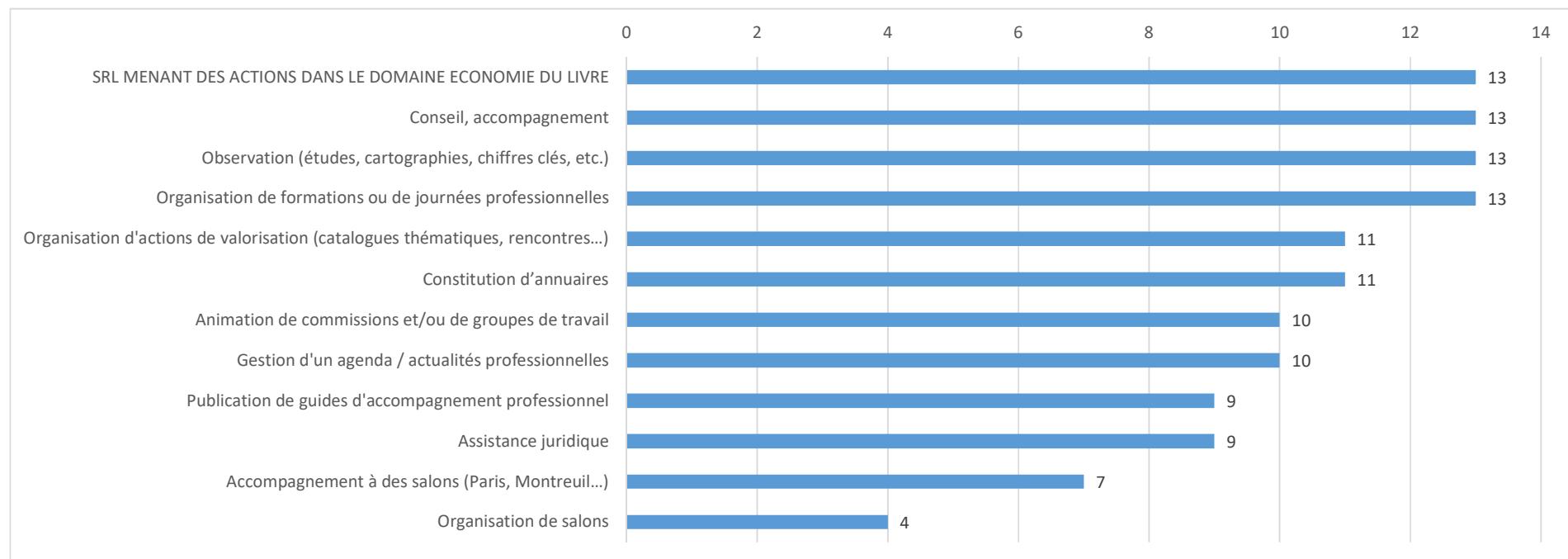
## Visualisation de l'évolution du nombre de salariées en équivalents temps plein (ETP) par SRL entre 2018 et 2023



## Nombre de SRL impliquées dans chaque domaine

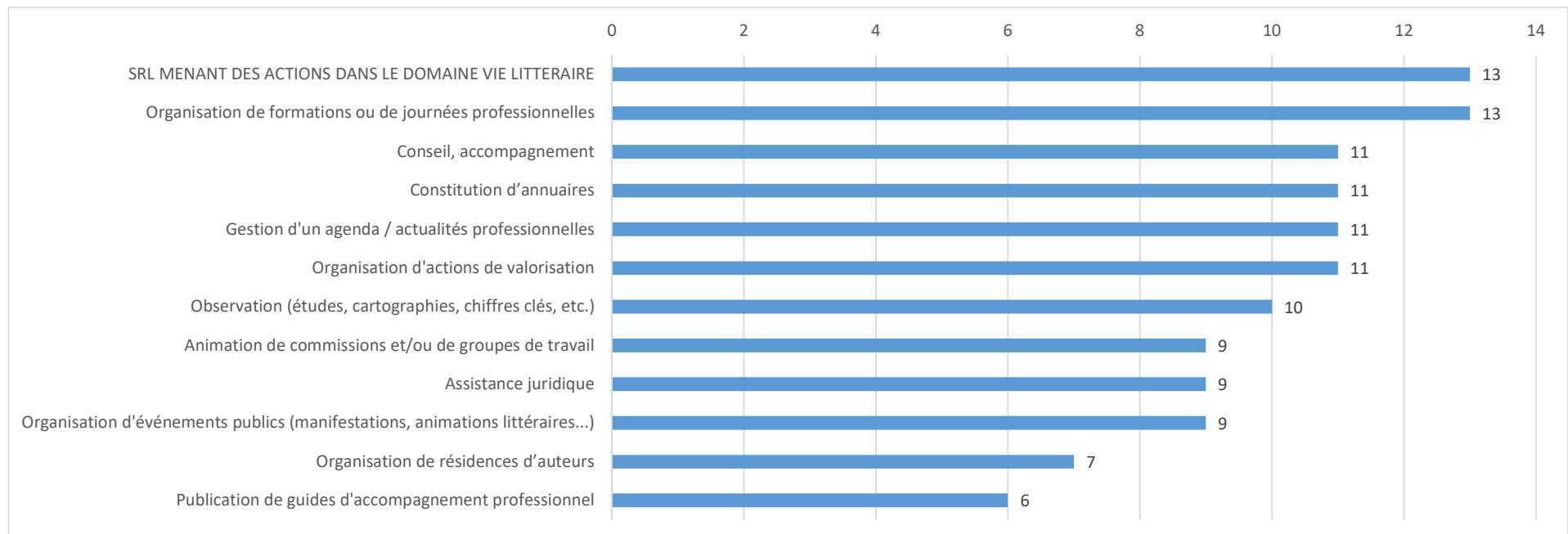
- **Économie du livre**

Nombre de SRL impliquées dans les missions d'accompagnement à l'économie du livre et répartition des actions menées



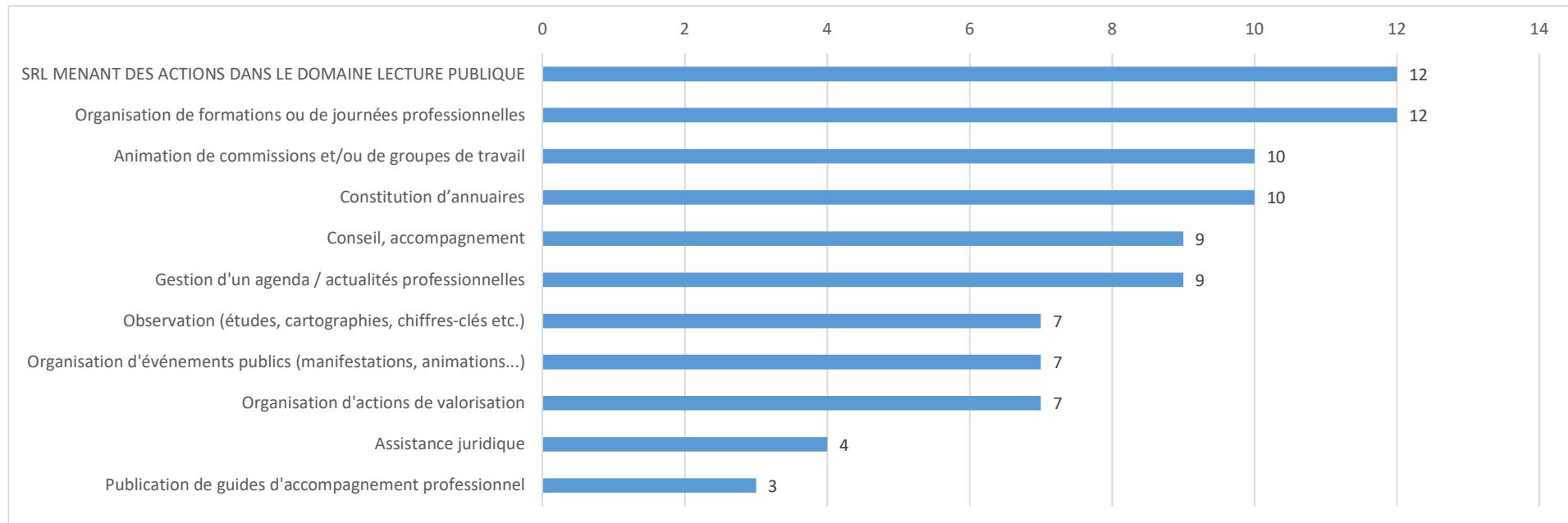
- Vie littéraire

Nombre de SRL impliquées dans les missions d'accompagnement à la vie littéraire et répartition des actions menées.



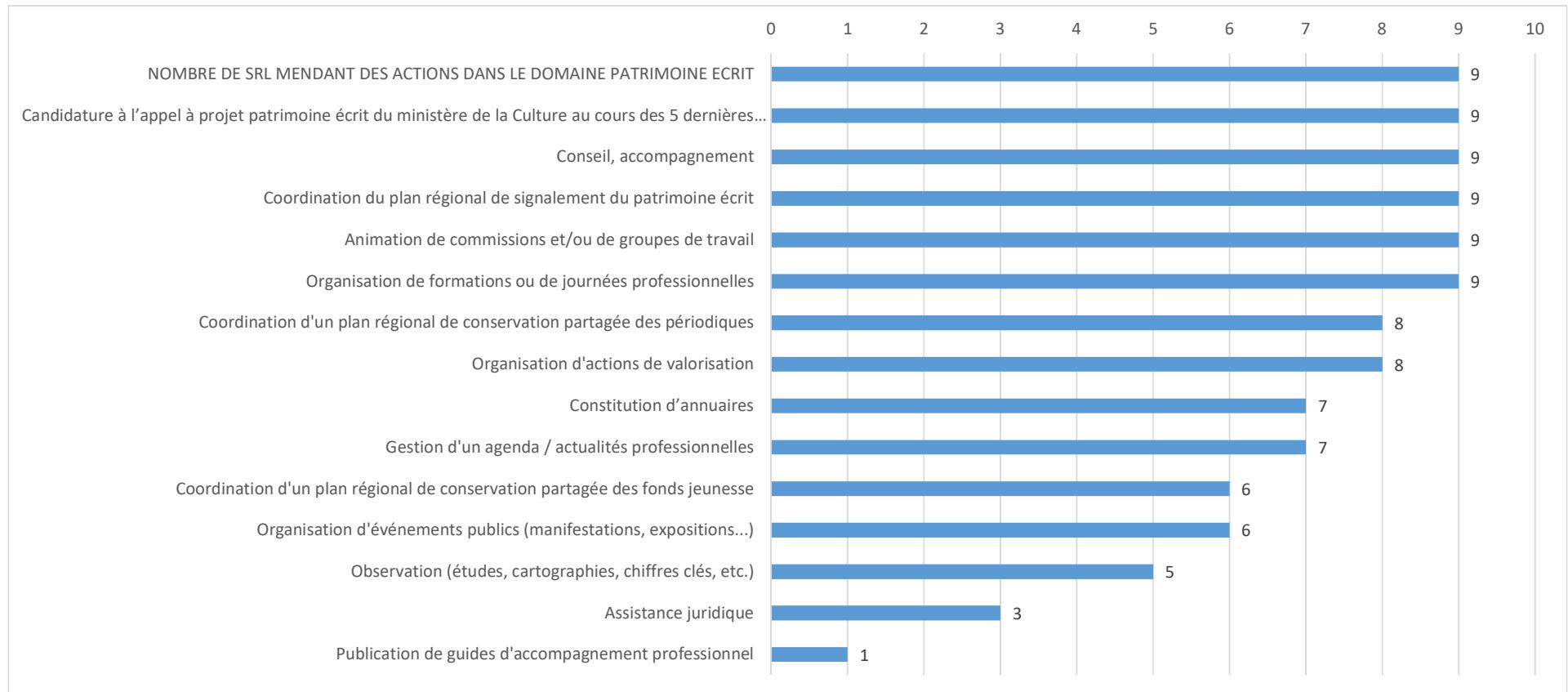
- **Lecture publique**

Nombre de SRL impliquées dans les missions d'accompagnement à la lecture publique et répartition des actions menées



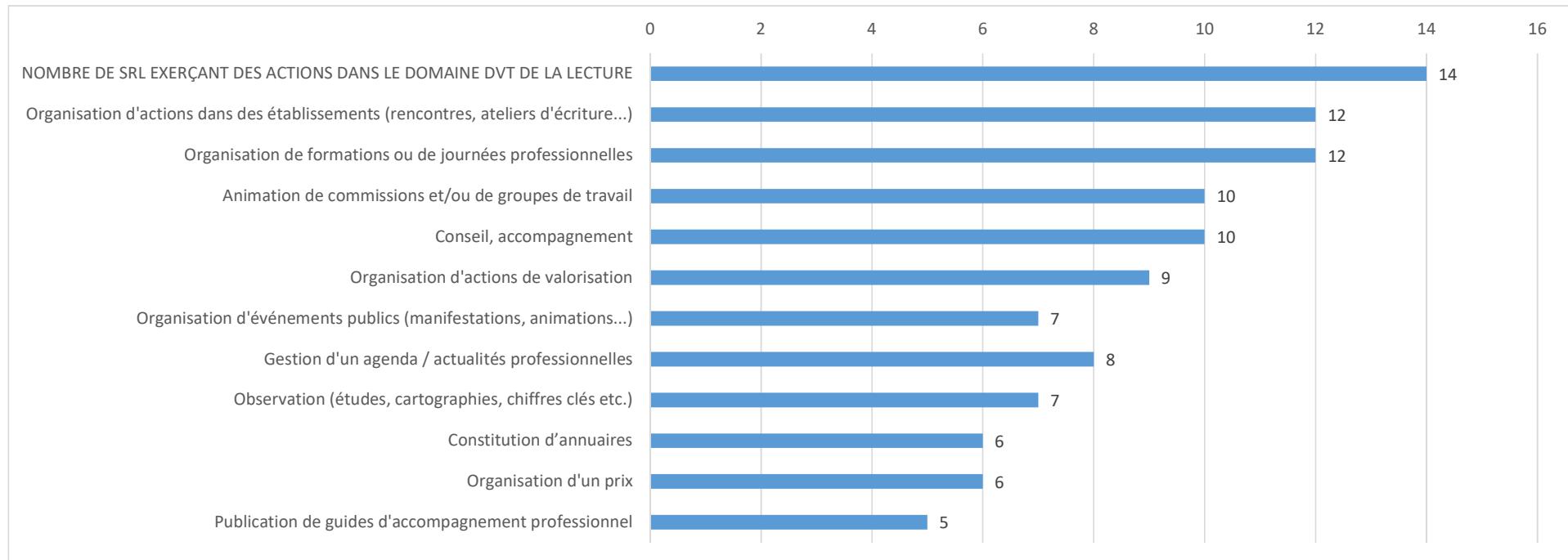
- Patrimoine écrit

Nombre de SRL impliquées dans les missions d'accompagnement au patrimoine écrit et répartition des actions menées



- Développement de la lecture

Nombre de SRL impliquées dans les missions d'accompagnement au développement de la lecture et répartition des actions menées.



- **Écologie du livre**

Nombre de SRL impliquées dans les missions d'accompagnement à l'écologie du livre et répartition des actions menées

